



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mardi 13 octobre 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

# Sommaire

## France Stratégie

L'enlissement de la France, comme on le racontait en 1995 <i>Les Echos - 13/10/2015</i>	5
France stratégie propose trois scénarios pour la mise en place du compte personnel d'a... <i>Liaisons Sociales Quotidien - 13/10/2015</i>	8
Reaction de la CGPME au rapport de France Stratégie sur le CFA <i>Liaisons Sociales Quotidien - 13/10/2015</i>	10
INTERVIEW LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI <i>Le Bien Public - 13/10/2015</i>	11
Le chemin de l'espérance <i>Sud Ouest - 11/10/2015</i>	12
20 MEuro pour les PME innovantes <i>CCI Mag Champagne- Ardenne - 01/10/2015</i>	14
Fiscalité de l'économie numérique : les derniers développements internationaux <i>Option Finance - 12/10/2015</i>	15
Rapport Combrexelle : quelles propositions pour les TPE-PME? <i>Revue Française De Comptabilité - 01/10/2015</i>	18
« Compte personnel d'activité » = nouveau « livret ouvrier » <a href="http://t.co/nECtSbtOFR">http://t.co/nECtSbtOFR</a> <i>Gerard Filoche - 12/10/2015</i>	20
Crédit d'impôt : le Cice largement adopté par les entreprises <i>Hérault Juridique &amp; Économique - 08/10/2015</i>	21
La semaine financière en France <i>Bilans Hebdomadaires - 05/10/2015</i>	22
Les JECO scrutent le monde à <i>Le Tout Lyon - Affiches - 10/10/2015</i>	23
De l'art d'abaisser une proposition de loi au niveau d'un mauvais tract : illustration ... <i>Alternatives- Economiques.Fr - 12/10/2015</i>	24
France Stratégie - 12/10/2015 15:06:26 <i>Newspress.Fr - 12/10/2015</i>	26
L'enlissement de la France, comme on le racontait en 1995 <i>Lesechos.Fr - 12/10/2015</i>	28
Le Compte personnel d'activité (CPA), de l'utopie au concret - France Stratégie <i>Newspress.Fr - 12/10/2015</i>	30
Macron : « Notre droit du travail est trop complexe » <i>Dna.Fr - 13/10/2015</i>	31
Politiques sociales - France Stratégie définit les contours du compte personnel d'activ... <i>Ash. Tm.Fr - 12/10/2015</i>	32
Pourquoi la finance peut sauver la planète <i>Latribune.Fr - 12/10/2015</i>	33
Rapport « Transformation Numérique et Vie au Travail » : Attention, Cheval de Troie <i>Force- Ouvriere.Fr - 12/10/2015</i>	36
Le référendum, une pratique répandue <i>Le Progrès - 12/10/2015</i>	38
Le compte personnel d'activité ou la genèse d'une sécurité sociale professionnelle <a href="http://t.co/ewlyG7...">http://t.co/ewlyG7...</a> <i>Marie Burnier - 12/10/2015</i>	39
Les ambitions de France Stratégie pour le futur "compte personnel d'activité" <a href="http://t.co/ewlyG7...">http://t.co/ewlyG7...</a> <i>Centre Info - 12/10/2015</i>	40
Rapport de France Stratégie sur le compte personnel d'activité (CPA) <a href="http://t.co/ewlyG7...">http://t.co/ewlyG7...</a> <i>JCP Entreprise - 12/10/2015</i>	41
France Stratégie dévoile les premières pistes du compte personnel d'activité <i>Netpme.Fr - 12/10/2015</i>	42

# Sommaire

La formation doit se réformer ! <i>Miroirsocial.Com - 12/10/2015</i>	44
L'appel d'un dirigeant d'Air France à l'État <i>Mes- Actus.Fr - 12/10/2015</i>	46
Les grandes ambitions du compte personnel d'activité <i>Normandinamik.Cci.Fr - 12/10/2015</i>	49
Nicolas Doze: Les Experts (2/2) - 12/10 <i>Free.Fr - 12/10/2015</i>	50
Rapport Combrexelle : quelles conséquences pour les cadres ? <i>Courriercadres.Com - 12/10/2015</i>	51

France Stratégie



**IDEES & DEBATS**

# L'enlissement de la France, comme on le racontait en 1995

Il y a vingt ans, le Commissariat du Plan publiait le rapport Boissonnat sur « le travail dans vingt ans ». Il imaginait un scénario du pire... qui s'est réalisé. Il est temps d'adapter le cadre du travail au travail du XXI<sup>e</sup> siècle.

LA  
**CHRONIQUE**  
de Jean-Marc  
Vittori



**D**u côté d'Air France, il risque de disparaître. Du côté d'Uber, il naît autrement. Dans beaucoup d'entreprises, il se transforme en profondeur. Ailleurs dans la société, il prend de nouvelles tournures. Le travail est en plein chantier. Le débat est vif sur l'avenir de l'emploi salarié, sa forme devenue dominante au cours du dernier siècle. Où en sera le travail dans vingt ans ? Que voilà une belle question, déjà posée... il y a vingt ans ! La réponse fut l'objet d'un rapport publié par le Commissariat général du Plan, sous la houlette du célèbre journaliste Jean Boissonnat, qui siégeait alors au Conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Il est passionnant de relire ce travail, qui nous montre aujourd'hui précisément le travail à faire pour que le travail puisse s'épanouir demain. On en retiendra trois leçons.

D'abord, l'avenir est difficile à prévoir. L'écart entre le jugé réaliste en 1995 et le réalisé de 2015 est impressionnant. Certes, les grandes tendances sont là, même s'il manque la prise de conscience écologique ou l'essor de l'économie collaborative : la Chine est bien devenue un acteur économique majeur, l'instabilité financière règne, la concurrence mondiale a durci, la pro-

ductivité a ralenti et l'« *intermédiation électronique* » chamboule la donne – on ne parlait pas encore d'Internet. Mais les chiffres sont à côté de la plaque, même sur la démographie, pourtant considérée comme le fondement de toute prévision macroéconomique. Dans le scénario jugé le plus vraisemblable, la population métropolitaine devait passer de 58 millions à 60,5 millions. Elle dépassait les 64 millions au 1<sup>er</sup> janvier de cette année – une progression deux fois et demie plus rapide ! La différence s'explique par un retournement à la hausse de la fécondité, un allongement deux fois plus rapide que prévu de l'espérance de vie des hommes et une immigration un peu plus forte. De même, la croissance avait été surestimée – mais c'est sans doute moins surprenant. Dans le scénario le moins favorable, elle devait être de 2 % par an sur les deux décennies. Elle n'a été finalement que de 1,6 %. Au bout du compte, le revenu par tête a progressé deux fois moins vite qu'attendu.

Ensuite... l'avenir est finalement très prévisible. Si les chiffres sont faux, le déroulement est bon ! Les experts ont parfaitement décrit les mutations du travail à l'œuvre aujourd'hui – et demain. Le futurologue Joël de Rosnay parlait du « *passage de l'ère de la production de masse et de l'économie de marché à celle des sociétés de connaissance fondées sur l'information et la communication* ». Le rapport Boissonnat cite la nécessaire réactivité des entreprises, le raccourcissement des délais, le morcel-

lement des chaînes de valeur, la diversification des parcours professionnels, l'effacement des frontières entre temps professionnel et temps privé, la baisse de la durée du travail, l'essor de la pluriactivité, l'éclatement des horaires et « *le risque d'une plus grande sujétion* ».

Et le pire des scénarios imaginés par la Commission ressemble terriblement à notre histoire passée, présente et à venir. « *A vouloir suivre le monde et la mondialisation sans changer ses mœurs, la société française s'épuise. Elle ne parvient pas à organiser la réconciliation de l'extérieur avec l'intérieur, et de l'économique avec le social. La concurrence est forte mais la croissance reste faible. Et la politique toujours sur la défensive. Faute d'avoir insufflé un nouvel élan, réformé les conditions de production ou imaginé d'autres relations sociales, la France s'enlise.* » Un peu plus loin, le pays « *est au bord de la rupture brutale. Les instances de représentation et de négociation, durablement affaiblies, ne parviennent pas à se renouveler. Et c'est alors : soit l'inconnu, avec une remise en cause radicale des institutions et des valeurs de la République qui conduisent à un profond revirement politique (dénonciation des engagements européens, protectionnisme national, réglementation autoritaire du travail, retour forcé à un ordre moral, rejet de l'étranger...), soit au contraire c'est le sursaut.* »

Ce qui nous amène à la troisième leçon. Pourquoi ce marasme économique et social ? Beaucoup d'entreprises



ont pris la route du changement pour améliorer leur compétitivité, affronter la concurrence internationale, exploiter les technologies de l'information. D'autres ne l'ont pas fait, ou pas assez – l'exemple d'Air France le montre. Mais, surtout, le cadre politique et juridique dans lequel s'inscrit leur stratégie, lui, n'a pas bougé – ou pas assez, ou mal. La semaine des 35 heures a été imposée d'en haut. Les syndicats restent trop faibles, même si la loi votée en 2008 va changer la donne. La formation tout au long de la vie est loin d'avoir pris toute sa place, même si des dispositifs ont été créés. Au lieu d'avoir été simplifié, comme le recommandait le rapport Boissonnat, le Code du travail est devenu encore plus inextricable. La proposition phare du rapport était un contrat d'activité, pour assouplir le bon vieux contrat de travail et l'ouvrir sur la pluralité des itinéraires. Vingt ans après, on en parle encore ! France Stratégie, l'organisme qui a succédé au Plan, vient de proposer un compte personnel d'activité, pour rattacher les droits sociaux non plus à l'emploi mais à l'individu. Même s'il contourne l'immobilisme des politiques, c'est un beau projet et le patron de France Stratégie, Jean Pisani-Ferry, a raison de dire que « *la fin de l'emploi à vie nous invite à repenser notre protection sociale* ». Mais la formidable mutation de l'économie devrait aussi nous inciter à agir, à adapter enfin le cadre du travail au travail lui-même, à passer de l'uniformité de l'emploi industriel au XX<sup>e</sup> siècle à la diversité des activités au XXI<sup>e</sup>. Sauf à se résigner dans vingt ans au constat que l'enlisement devint englobement. ■

**Le pire des scénarios imaginés en 1995 ressemble terriblement à notre histoire.**

**Le cadre politique et juridique dans lequel s'inscrit la stratégie des entreprises n'a pas bougé.**



Depuis vingt ans, le cadre politique et juridique dans lequel s'inscrit la stratégie des entreprises n'a pas bougé (ci-dessus : en 1995, deux ouvriers de l'usine Peugeot de Sochaux portent un élément de la 406).

*Photo Damien Meyer/AFP*



## EMPLOI ET CHÔMAGE

# France stratégie propose trois scénarios pour la mise en place du compte personnel d'activité

**Le compte personnel d'activité doit-il réunir tous les droits acquis et cumulés par les personnes au titre de leur activité professionnelle ou seulement une série limitée de droits sociaux? Le rapport remis par France stratégie le 9 octobre au Premier ministre ne tranche pas la question, mais propose des principes et trois scénarios pour la mise en place de ce nouveau dispositif qui doit voir le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Sécuriser les parcours, réduire les inégalités et décloisonner le modèle social : tels sont les trois objectifs assignés par France stratégie au futur compte personnel d'activité (CPA) dans son rapport rendu public le 9 octobre. Rédigé par une commission menée par Selma Mahfouz, ce rapport alimentera les débats à venir sur la mise en œuvre du CPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 lors de la conférence sociale du 19 octobre, le dispositif devant être intégré au projet de loi sur la réforme du Code du travail qui doit être présenté début 2016. Sans trancher sur ce que devra être le contenu de ce compte initié par la loi « Rebsamen », le rapport définit plusieurs principes et propose trois scénarios. Sans arbitrer non plus entre ces propositions, Manuel Valls a indiqué, après avoir reçu le rapport, que le CPA sera « l'outil » pour sécuriser les parcours professionnels et ainsi « poser les

bases d'une vraie sécurité sociale professionnelle ».

## Des principes directeurs...

Pour les auteurs du rapport, 2017 ne sera qu'une étape et la construction du CPA devra se poursuivre au-delà. Ils définissent plusieurs principes qui pourraient guider sa mise en place. Ainsi, le **compte** devrait être **universel** et concernerait tous les actifs en emploi ou non dès l'âge de 16 ans et jusqu'à leur décès. Il ne serait pas lié au statut mais à la personne elle-même. En ce sens, la **portabilité**, qui permet de conserver des droits acquis en cas de transition professionnelle, devrait être étendue à de nouveaux droits, qui seraient inscrits sur le CPA. La **fongibilité** de certains droits devrait aussi être reconstruite. Il s'agirait de permettre l'utilisation de droits d'une nature pour financer des actions ou compléter des droits d'une autre nature. Un compte épargne-temps (CET) pourrait par exemple être mobilisé pour financer une formation dans le cadre du CPF. Cette fongibilité pourrait être facilitée par un compte libellé **en points** plutôt qu'une autre unité (heures, euros, etc.). De plus, dans le respect d'un principe de **solidarité**, des **abondements supplémentaires** seraient accordés aux personnes les plus éloignées de l'emploi en vue de réduire les inégalités.

Le CPA offrirait des **informations** complètes et une meilleure lisibilité sur les droits qu'il contient, en particulier pour

lutter contre le non-recours. Et pour permettre à chacun de mobiliser ses droits, un **accompagnement** serait organisé pour compléter au besoin les informations apportées par l'outil numérique. Un accueil physique et un conseil personnalisé devraient être mis en place, notamment pour que ce dispositif individuel ne laisse pas de côté les publics les plus fragiles.

## ... et trois scénarios

France stratégie présente trois scénarios se complétant et allant du plus basique au plus complet (*v. le tableau ci-après*).

• Dans le premier scénario, le CPA est **orienté vers la formation et la capacité à évoluer professionnellement**. L'objectif est de plus mobiliser les droits pour accéder à des formations favorisant l'insertion ainsi qu'à la VAE et de généraliser un accompagnement dans la levée des obstacles à l'emploi (aides à la création d'entreprise, à la garde d'enfants, à la mobilité, etc.). Dans cette vision, les droits à formation peuvent être complétés par d'autres droits acquis par l'individu dans son travail (compte pénibilité, CET, épargne salariale), et qui peuvent être mobilisés pour développer leurs capacités professionnelles. Ce scénario permet également de prévoir des abondements aux personnes considérées comme les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi, qui donneraient notamment un contenu au droit à la formation initiale différée. Avec ce scénario, le compte

devrait informer ses titulaires sur l'offre de formation. Le financement du CPA serait assuré par un fonds alimenté principalement par les contributions correspondant aux dispositifs qui y sont rassemblés. Il pourrait aussi être alimenté par la solidarité nationale et la mutualisation interentreprises ainsi que par le cofinancement des individus. Cette logique de financement vaudrait également pour le scénario suivant.

- Le deuxième scénario vise à donner **plus de maîtrise et de liberté dans l'usage des temps** au cours de la vie. Les personnes bénéficieraient de plus d'autonomie dans le travail grâce à une meilleure articulation de leurs différents temps de vie et une reconnaissance de leurs activités y compris non marchandes (soins aux proches, engagement syndical ou associatif, etc.). Ces activités permettraient d'acquérir des points alimentant le compte. Ici, l'enjeu serait de rassembler le plus grand nombre de droits fongibles afin de financer des formations mais aussi d'assurer la solvabilité d'activités non marchandes, reconnues comme socialement utiles. Plus de souplesse serait accordée dans l'utilisation des droits, en permettant notamment plus largement leur report au-delà de l'année en cours (RTT, congés, etc.).

- Dans le troisième scénario, le CPA est **orienté vers l'accès aux droits et la sécurité des transitions**. Le compte vise toujours à renforcer les compétences, mais aussi à sécuriser les personnes par la continuité des droits sociaux de manière

à éviter les ruptures et les pertes de droits lors de changements de situation. Le CPA jouerait le rôle de « compte-ressources ». Il comprendrait ainsi des droits mobilisables à l'initiative de la personne à partir des points disponibles sur son compte, et donnerait par ailleurs accès aux droits sociaux personnels qui répondent à différents risques : maladie, retraite, famille, accidents du travail, etc. Ces droits sociaux à la portabilité éten-

due seraient préservés en cas de changement d'emploi et chacun y accéderait plus simplement. Ceci favoriserait les mobilités et lutterait contre la segmentation des prises en charge entre les branches, caisses, opérateurs, etc. Pour de tels droits toute fongibilité serait exclue. ■



CONSULTER LE DOCUMENT SUR :  
[www.liaisons-sociales-quotidien.fr](http://www.liaisons-sociales-quotidien.fr)

### LES DROITS INCLUS DANS LE CPA SELON LES TROIS SCÉNARIOS DE FRANCE STRATÉGIE

Droits Inclus	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Compte personnel de formation (CPF)	X	X	X
Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P)	X	X	X
Congé individuel de formation (CIF)	X	X	X
Compte épargne-temps (CET)	X	X	X
Épargne salariale	X	X	X
Allocation chômage (éventuellement)	X	X	X
RTT (éventuellement)	X	X	X
Droits à congés		X	X
Droits acquis en exerçant des activités d'intérêt général (service civique, engagement associatif, etc.)		X	X
Principaux droits sociaux associés à la personne - sans fongibilité (maladie, retraite, AT-MP, etc.)			X

## Emploi et chômage

### ■ Réaction de la CGPME au rapport de France Stratégie sur le CPA

À la suite de la remise du rapport au Premier ministre (*v. page 2*), l'organisation patronale affirme, le 9 octobre, qu'elle « adhère à la nécessité de donner davantage de lisibilité aux droits sociaux et de mieux prendre en compte la pluralité des activités et des statuts ». À cet égard, elle propose « d'inclure, au-delà des contractuels, l'ensemble du secteur public dans le périmètre du CPA, afin de dépasser la notion de statut et favoriser les passerelles entre secteur public et privé ». La CGPME propose également « que l'inclusion du compte épargne-temps dans le CPA n'ouvre pas simplement droit à formation, mais permette, dans une logique individuelle et volontaire, de se constituer des droits supplémentaires dans une perspective "d'achat" de retraite anticipée ». Toutefois, observe-t-elle, « la mise en œuvre concrète du CPA ne peut s'envisager dans un avenir proche alors même que le compte personnel de formation (CPF) peine à monter en puissance et que le compte personnel de prévention de la pénibilité reste virtuel ». En outre, « toute nouvelle contrainte administrative sur les entreprises serait insupportable. De même, l'ouverture de « nouveaux droits » dont il faudrait bien financer le coût est inenvisageable alors même que notre système de protection sociale est déjà au bord de l'asphyxie ».

## INTERVIEW LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI AUX JOURNÉES ÉCONOMIQUES (JECO) DE LYON.

Il faut créer «de nouvelles sécurités», au-delà d'un Code du travail «trop complexe», explique Emmanuel Macron, qui annonce aussi une réforme de l'euro «d'ici la fin de l'année».

**Vous débattiez à Lyon des « nouvelles opportunités » de l'économie. Pour beaucoup de Français, il s'agit surtout de nouveaux risques**



« Être salarié ou indépendant, la question juridique n'est pas primordiale. Mais il faut créer de la fluidité entre les différents statuts. » Photo AFP

« C'est précisément pour transformer en opportunité ce qui est parfois perçu comme un risque qu'il faut nous préparer. D'un côté, en favorisant le développement des nouveaux secteurs par les réformes, les financements, l'innovation : certains services à la personne, la « silver economy », les métiers de service dans la biologie et la médecine, créant des emplois qualifiés et non qualifiés. Et de l'autre, en formant les salariés pour accompagner la transformation des emplois, leur montée en gamme et en qualification. »

**Tout le monde ne pourra pas suivre**

« Chacun doit trouver sa place. Cela

suppose de la formation. Cela suppose aussi de nouvelles sécurités, qui permettent de se lancer et de prendre des risques. Aujourd'hui, notre code du travail est trop complexe si bien que les salariés connaissent mal leurs droits. En outre, ces droits ne suivent pas le salarié au cours de sa carrière. Nous devons trouver de nouvelles sécurités, plus efficaces, plus personnelles. Ce n'est pas moins de sécurité, mais des sécurités plus adaptées au parcours de chacun : le compte personnel d'activité est au cœur de ce projet. »

**C'est la fin du salariat?**

« Non, bien sûr, mais il faut aussi bien comprendre que le marché du travail évolue, avec une augmentation des formes de travail indépendant, toutefois dans des proportions très limitées, en France comme aux États-Unis. On se situe à un niveau de l'ordre de 10 %. On est loin de la proportion de non-salariés qui existait dans les années 70! L'objectif doit être de donner les moyens à l'individu qui le souhaite de devenir son propre entrepreneur, ce qui va aussi avec une plus grande autonomie. Ensuite, il peut être salarié ou indépendant, la question juridique n'est pas primordiale. Mais il faut créer de la fluidité entre les différents statuts. »

**Les JECO débattront aussi du secret des affaires, et de ses**

**risques sur la liberté de la presse.**

« La liberté de la presse, comme les libertés syndicales, sont absolument vitales. Elles doivent être respectées et protégées. Nous devons donc clarifier le cadre de la protection des sources, et le régime spécifique des journalistes et des lanceurs d'alerte. Le secret des affaires est un enjeu pour nos entreprises, qui sont plutôt moins protégées que dans d'autres régions du monde. Nous devons donc également le renforcer. »

**La France parle depuis des mois de réformer l'euro. L'Europe va-t-elle enfin passer aux actes?**

« Le Président de la République, le Premier ministre, le gouvernement le souhaitent très vivement. Dans les prochaines semaines, je me réunirai avec Sigmar Gabriel (ministre allemand de l'Économie) et avec d'autres afin de préciser des propositions sur le bon fonctionnement d'un budget de la zone euro, et une meilleure intégration des économies de la zone. Le but est que cette réforme soit engagée d'ici la fin de l'année. »

Propos recueillis par Francis Brochet

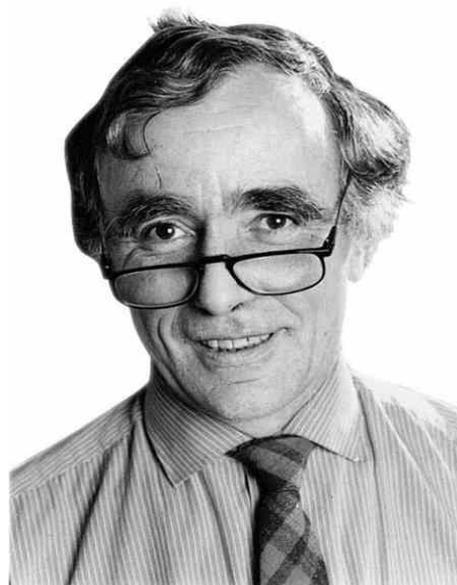


# Le chemin de l'espérance

J'emprunte le titre de cette chronique à Edgar Morin et Stéphane Hessel, qui, en 2011, ont publié un magnifique livre ainsi titré (éditions Fayard). Explication. Les tressautements de l'actualité nous empêchent trop souvent d'accorder l'importance qu'elles méritent à certaines études, enquêtes, réflexions qui, elles, s'inscrivent sur le long terme. Elles ne sont pas spectaculaires et, comme telles, n'ont jamais les faveurs de Laurent Ruquier ou des amuseurs qui, dorénavant, tiennent lieu d'éditorialistes politiques. Dommage ! Ces travaux contiennent plus de vérité que n'importe quelle fanfaronnade télévisée. Je pense aux études que publie régulièrement le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) ou certains organismes d'État comme l'Observatoire français des conjonctures économiques ou [France Stratégie](#).

Depuis belle lurette, lesdites institutions évoquent l'anxiété particulière qui habite l'époque et explique la morosité ambiante. Les Européens ont intériorisé un sentiment de précarité extraordinairement fort. Voilà qu'aujourd'hui cette inquiétude s'aggrave encore avec la permanence diabolique, mois après mois, des mauvais chiffres du chômage. Il est vrai que les Français, pour ne citer qu'eux, sont désormais 6,5 millions (10 % de la population) à dépendre des minima sociaux. Mais ils sont bien davantage - y compris chez les cadres - à comprendre qu'ils peuvent

demain perdre leur emploi ou voir leur niveau de vie s'effondrer. De fait, pour la première fois depuis la dernière guerre mondiale, nous ne croyons plus - spontanément - que demain sera forcément meilleur qu'aujourd'hui. La plupart des familles françaises redoutent, au contraire, que leurs enfants, arrivant comme en surnombre sur le marché du travail, ne connaissent un sort moins favorable que celui de la génération précédente. Autrement dit, une conviction s'est évanouie : celle d'un avenir prometteur et qui tenait ses promesses. Cette conviction, en Europe, structura la conscience collective pendant des décennies. Nos sociétés, d'année en année, progressaient vers plus d'abondance, de protection, d'égalité. Et de sécurité, ce qui n'est pas négligeable.



Aujourd'hui, le sens de la marche s'est inversé. L'avenir a cessé d'être une valeur positive. Son évocation fait lever plus de craintes que

d'espérances. L'État providence est en crise, la protection sociale est remise en cause, les inégalités se creusent. Dans notre représentation du monde, c'est une rupture dont on n'a pas encore mesuré toute l'ampleur. Dans cette affaire, en effet, il ne s'agit pas seulement de niveau de vie, de consommation ou d'épargne. C'est notre rapport avec le temps lui-même qui s'en trouve chamboulé. Voyez l'insistance avec laquelle nous répétons sans cesse que les idéologies sont mortes, que les grands projets ont disparu, que nos politiques sont sans vision.

Voyez aussi comment, dans tous les domaines, nous prenons l'habitude de préférer le court terme, la jouissance précipitée, plutôt que le long terme. L'air du temps, dans son ensemble, n'est plus qu'une célébration de l'instant, de l'immédiateté, au détriment du "projet". Y compris dans la manière dont nous percevons les impératifs monétaires. L'obsession, désormais générale en Occident, pour les monnaies fortes, les taux d'intérêt élevés, la rigueur des comptes trahit une pesante défiance à l'égard du futur.

Du coup, les décideurs politiques européens préfèrent confusément le risque du chômage plutôt que l'inflation (d'où les absurdes politiques d'austérité). Pourquoi ? Parce que nous ne croyons plus en l'avenir. Cette "panne" contemporaine est autant psychique qu'économique. Ce qui nous manque, ce n'est pas seulement le pétrole ou les emplois, c'est le goût de l'avenir. Derrière Morin et



Hessel, reprenons au plus vite le chemin de l'esérance.  
Ce qui nous manque, ce n'est pas seulement le pétrole ou les emplois, c'est le goût de l'avenir

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD ■

## / 20 M€ pour les PME innovantes

Acal se montre généreuse avec les PME innovantes implantées sur son territoire. Une enveloppe de 20 M€ est en effet débloquée par l'État (10 M€) et les trois régions concernées (à hauteur de 3,4 M€ chacune).

L'État, dans le cadre des Investissements d'avenir, et les régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, à travers leurs PRI (Partenariats régionaux d'innovation) mettent ensemble la rondelette somme de 20 M€ à la disposition des entreprises du territoire ayant des projets d'innovation. Cette enveloppe est disponible que ce soit pour financer des études de faisabilité (sous forme de subventions, comprises entre 100 et 200 k€) ou pour soutenir des phases de développement industriel (sous forme d'avances remboursables, comprises entre 200 et 500 k€).

Les projets doivent être innovants et porter sur l'une des thématiques suivantes : gestion durable des ressources, matériaux, santé et silver économie, bioéconomie, usine du futur. Les entreprises ont jusqu'au 30 juin 2016 pour postuler à cet appel à projets dont le traitement est confié à bpifrance. Cet organisme s'est engagé « à répondre aux demandes, à contractualiser et à débloquer les crédits dans un délai de six semaines ».

### Simplicité et réactivité

« Nous traitons tous les dossiers au fil de l'eau et les décisions n'attendent pas », promet Jérôme Bouquet, dont le maître mot est : « réactivité ». Le directeur régional suit

en cela les préconisations de « simplicité et de rapidité d'instruction des dossiers » formulées par le Commissaire Général à l'Investissement, Louis Schweitzer (ancien Pdg de Renault), lors de sa venue à Reims en juillet dernier afin de lancer ce nouveau dispositif national. Acal est l'une des cinq grandes régions à l'expérimenter et la toute première à le mettre en œuvre. « Hormis le caractère innovant des projets, il n'y a pas de conditions particulières a priori », soutient Jacques Meyer, vice-président du conseil régional de Champagne-Ardenne, en incitant les entreprises « à postuler ». ■



Louis Schweitzer, commissaire général à l'investissement et Jacques Meyer, vice-président du conseil régional de Champagne-Ardenne.

### TGV : jusqu'à Strasbourg en avril prochain



Le second tronçon de la ligne à grande vitesse Est européenne, entre Baudrecourt (Moselle) et Vendenheim (nord de Strasbourg, Bas-Rhin), sera mis en service le 3 avril 2016, trois mois après la naissance d'Acal. Simple hasard du calendrier. Ces 106 km de voies supplémentaires mettront Strasbourg à 1h50 de Paris, soit un gain de 30 minutes par rapport au temps de trajet actuel. Deux aller-retour quotidiens reliant d'une part Strasbourg à Bruxelles et d'autre part Strasbourg à Luxembourg seront inaugurés le même jour.

L'achèvement de la LGV Est (406 km de ligne au total) permet de rapprocher les grandes métropoles d'Acal - Reims, Metz, Nancy, Strasbourg - les unes des autres, renforçant ainsi la cohésion territoriale de ce nouvel échelon administratif.

### ■ Pour en savoir plus ■

Pour se procurer le document *Panorama de l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine* réalisé par la CCI Champagne-Ardenne :  
- directement sur le site [www.champagne-ardenne.cci.fr](http://www.champagne-ardenne.cci.fr)

#### A lire aussi :

- le 1<sup>er</sup> rapport commun des conseils économiques, sociaux et environnementaux (Ceser) des trois régions sur les Premiers éléments sur la situation économique, sociale et environnementale Alsace Champagne-Ardenne Lorraine 2015 : [www.ceser-champagne-ardenne.fr](http://www.ceser-champagne-ardenne.fr) en rubrique « L'Actualité »

- L'étude de France Stratégie *Réforme territoriale et cohérence économique régionale* : [www.strategie.gouv.fr/publications/reforme-territoriale-coherence-economique-regionale](http://www.strategie.gouv.fr/publications/reforme-territoriale-coherence-economique-regionale)
- « Une diversité de secteurs agro-industriels porteuse d'emplois » - Agreste - Fiche N°7 : les Industries Agroalimentaires dans la nouvelle région : [www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr) en rubrique « Information statistique > Région ACAL »
- La nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine : neuf grandes villes au cœur de l'Europe - Insee Analyses n° 19 (avril 2015) : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) en rubrique « Publications »

# Fiscalité de l'économie numérique : les derniers développements internationaux



Par **Michel Combe**,  
avocat associé,  
PWC Société d'Avocats

**A** lors que l'OCDE n'a pas encore finalisé ses recommandations en matière de fiscalité de l'économie numérique, force est de constater que les Etats ou leurs élus n'ont pas attendu que le consensus s'établisse au sein de l'OCDE pour proposer voire pour mettre en œuvre des mesures fiscales visant l'économie numérique.

En France, la publication du rapport de France Stratégie en mars 2015 a été une illustration de cette démarche. A la lecture de ce rapport, la presse a pu ainsi évoquer un retour de la «taxe Google» ou de son pendant dans l'univers de l'e-commerce, la «taxe Amazon».

Si l'on regarde de manière plus récente, deux rapports du Sénat, établis par sa Commission des finances et publiés le 16 septembre 2015, proposent de réformer l'imposition des sites dits d'e-commerce et des plateformes collaboratives.

Faisant le même constat que tous les Etats, à savoir que l'économie digitale connaît un développement rapide et que les modalités d'imposition des activités économiques traditionnelles ne permettent pas une imposition satisfaisante des flux provenant des transactions numériques, la mise en place de nouveaux outils est suggérée.

La Commission des finances du Sénat souligne que les adeptes de l'économie collaborative (par exemple les sites de locations d'appartements ou d'équipements ou les sites de covoiturage) conduisent des activités économiques qui ne sont pas déclarées et qui ne sont donc pas imposées à l'impôt sur le revenu. Elle note par

ailleurs qu'en matière de TVA, les sites d'e-commerce, souvent basés hors de France voire hors de l'Union européenne, ne déclarent pas ces flux et échappent ainsi au paiement de la TVA. Moins de 1 000 sites d'e-commerce seraient enregistrés en France pour les besoins de la TVA alors que plus de 700 000 sites existeraient rien qu'en Europe.

Le Sénat français propose d'instaurer un prélèvement à la source de la TVA sur les achats en ligne et une déclaration automatique de revenus réalisée de manière centrale par un outil unique.

Selon le rapport de la Commission des finances du Sénat, une franchise serait introduite afin que seuls les acteurs privés ayant une activité soutenue au sein de l'économie collaborative soient assujettis à l'impôt sur le revenu.

Au-delà de la pertinence et de la faisabilité technique de ces propositions, cette démarche, si elle devait être poursuivie et se traduire par de nouvelles règles fiscales, constituerait un frein à l'économie digitale en créant un corpus de règles françaises qui pourrait ne pas être en harmonie avec les législations des autres Etats.

Dans une autre affaire très médiatisée en son temps, la Hongrie avait tenté en 2014 d'imposer une taxe sur les FAI (fournisseurs d'accès Internet), les obligeant à payer 150 forints (0,49 €) pour chaque gigaoctet de trafic de données sur leur réseau. Le projet a été abandonné depuis.

En sera-t-il de même du projet du gouvernement italien de créer une taxe digitale, que l'Italie entend mettre en œuvre



dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, s'étant lassée d'attendre une position commune de l'Union européenne sur la fiscalité applicable à l'économie numérique ?

Le Président du Conseil italien n'a pas donné plus de détails sur le projet qu'il entendait faire adopter par le parlement italien. Toutefois, si l'on se réfère à un rapport parlementaire italien publié récemment, une taxe de 25 % serait appliquée à toutes les transactions par laquelle une entreprise multinationale vend un service ou un produit numérique en Italie. La proposition indiquait que la taxe serait appliquée à chaque société étrangère qui a eu des revenus de plus de 5 millions d'euros sur une période de temps de six mois au titre des biens et services vendus en Italie. Nous avons mentionné trois projets de législation mais il ne faudrait pas oublier de relever les changements législatifs intervenus au Royaume-Uni au travers de la diverted profits tax (DPT) qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, taxe qui ne vise certes pas seulement l'économie numérique mais qui trouve sa genèse dans celle-ci.

En résumé, la DPT s'applique à une société qui réalise des ventes au Royaume-Uni sans y être établie ou sans y disposer d'un établissement stable ou entre sociétés liées dont l'une est établie au Royaume-Uni ou y dispose d'un établissement stable, dès lors que dans les deux cas, le produit et/ou le profit des transactions concernées est perçu par une société établie dans un Etat à faible fiscalité ou dans un Etat où elle bénéficie d'un régime fiscal de faveur.

Au-delà de la recherche de solutions dont certains Etats de l'Union européenne font preuve pour appréhender les produits et profits des activités numériques, ces illustrations démontrent une démarche dépourvue de cohérence, introduisant des impositions nouvelles, adoptant des règles en matière de fiscalité directe certaines fois, d'autres fois en matière de fiscalité indirecte, conduisant à faire peser sur certains opérateurs de la chaîne de valeur numérique des obligations de collecte d'information ou d'impôts. Toutes ces actions ne vont pas dans le sens d'un marché unique et d'une simplification des obligations fiscales des opérateurs économiques.

Cette diversité des réponses face au défi de l'économie numérique est aussi vraie en dehors de l'Union européenne. Nous citerons un exemple en Argentine. Au travers de la fiscalité indirecte, cet Etat essaie de trouver une réponse au défi fiscal de l'économie numérique. Selon la

ville de Buenos Aires, l'objectif de cette imposition est de protéger les entreprises locales de services de streaming qui, elles, acquittent des impôts en Argentine. La ville de Buenos Aires a donc annoncé une imposition sur le revenu de 3 % qui s'appliquera à tout abonnement en ligne souscrit auprès d'une entreprise étrangère pour des services numériques, y compris la vidéo, la musique et les jeux. La taxe, connue comme la «taxe Netflix», vise directement ces services de streaming. Cette législation fait des sociétés de cartes de crédit ou de paiement les agents chargés de collecter l'imposition ainsi instaurée.

Voilà une démarche en tous points comparable à ce que

**«Face à une économie qui se développe de manière rapide au sein de tous les Etats et à un moment où la simplification des obligations fiscales à la charge des entreprises est une des priorités de la France, il est essentiel que la France contribue au sein des instances internationales à une approche harmonisée des défis fiscaux de l'économie numérique.»**

la France a fait en instaurant à la demande des producteurs cinématographiques et audiovisuels ainsi que des opérateurs français de services de streaming, une taxe de 2 % sur les opérations qui permettent, moyennant paiement, de visionner sur demande individuelle des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles au moyen d'un procédé de communication électronique.

Si nous poursuivons notre tour du monde, l'Australie donne une illustration, dans son budget 2015-2016, de l'adoption de mesures visant l'économie numérique.

Le gouvernement australien a ainsi publié un projet de loi qui propose de modifier la taxe sur les produits et services (TPS) pour garantir que les produits et services numériques fournis aux consommateurs australiens reçoivent un traitement équivalent au regard de la TPS, qu'ils soient fournis par une entreprise australienne ou par une entreprise étrangère. Ces nouvelles mesures seront applicables aux produits livrés et services rendus à compter de juillet 2017.

Les modifications proposées portent sur l'extension de la notion de «liée avec l'Australie» pour y inclure les fournitures effectuées au profit de consommateurs australiens. Un consommateur australien est généralement défini comme un résident australien autre qu'une entreprise. Toutefois, au terme de ce projet, une entreprise sera également réputée être un consommateur australien si elle exploite une entreprise, mais n'est pas enregistrée ou n'est pas tenue d'être enregistrée pour les besoins de la TPS du fait du faible niveau de chiffre d'affaires qu'elle réalise. Les nouvelles mesures ne seront donc pas applicables aux transactions «business-to-business».

Il y aura inévitablement des difficultés de mise en œuvre

importantes concernant les informations disponibles ne serait-ce que pour savoir si un client est un consommateur australien au sens du texte proposé. Le projet de document explicatif publié en appui du projet de loi par l'Australian Taxation Office (ATO) indique que les autorités fiscales australiennes travailleront avec les contribuables afin de définir les mesures qui doivent être prises pour déterminer si un client est un consommateur australien. Il est évident que les opérateurs économiques locaux veulent avoir en amont de l'adoption du texte une certitude totale sur cette question essentielle, en particulier compte tenu du nombre de clients qui contractent avec les fournisseurs de contenu numérique, du volume et de la diversité des opérations et de la difficulté de la mise en œuvre des modifications des systèmes de reporting sur une grande échelle qui résulte de tout changement de législation.

En Australie comme dans les autres Etats, l'objectif recherché par l'adoption d'une telle législation est d'assurer une fiscalité identique quel que soit le lieu d'implantation du prestataire de services ou fournisseur de biens.

Il convient de souligner que le projet indique que dans de nombreux cas, la responsabilité quant au paiement de la TPS sera reportée du fournisseur à l'exploitant du service de distribution électronique (le FAI) mais aussi en l'état actuel de la rédaction du projet, vers les entreprises qui assurent les paiements de ces transactions, à savoir les processeurs de paiement et potentiellement les banques et les fournisseurs de cartes de paiement et de crédit.

Dans le même esprit, pour se conformer par anticipation aux conclusions des travaux de l'OCDE au titre de BEPS, le gouvernement australien a annoncé qu'il introduirait une mesure proche de la diverted profits tax britannique. Le projet de loi vise les entités non-résidentes qui tirent un revenu de la fourniture de biens ou de services à des clients australiens, tout en disposant d'une entité liée en Australie qui rend des services dits de support, mais sans créer un établissement stable, auquel le profit qui en résulte pourrait être attribué.

Enfin l'Afrique, dont on connaît le dynamisme dans l'écono-

mie numérique, adapte elle-même son cadre juridique afin d'adresser la fiscalité des activités digitales. Ainsi l'Afrique du Sud, observateur au sein de l'OCDE, a commencé à envisager sa place dans l'économie numérique et les questions de neutralité qui lui sont associées. L'administration fiscale a fait adopter une loi en juin 2014, qui tend à imposer la taxe sur la valeur ajoutée sur les entités étrangères de fourniture des services électroniques aux consommateurs locaux. Afin d'atteindre cet objectif, la loi sur la TVA a été modifiée afin d'exiger des entités étrangères qui fournissent certains services électroniques aux consommateurs sud-africains un enregistrement et la facturation de la TVA sur leurs services. Actuellement, le champ d'application de l'impôt est limité à une poignée de services électroniques (par exemple, les services éducatifs, les jeux, les services de ventes d'e-livres, le contenu audiovisuel). Toutefois, il a été proposé que cette liste soit élargie en 2015 pour inclure les logiciels. Il convient de souligner que le ministre des Finances sud-africain a indiqué lors de la présentation du budget 2015 qu'il conviendrait aussi de réfléchir à la fiscalité directe des opérateurs de l'économie digitale, qu'ils soient ou non établis en Afrique du Sud.

En conclusion, face à une économie qui se développe de manière rapide au sein de tous les Etats et à un moment où la simplification des obligations fiscales à la charge des entreprises est une des priorités de la France, il est essentiel que la France contribue par son action politique au sein des instances internationales à une approche harmonisée des défis fiscaux de l'économie numérique.

Un corpus législatif unique facilitera le développement de cette économie source de richesse et donc d'emplois. Il permettra d'éviter la concurrence fiscale entre Etats, répondant ainsi aux objectifs majeurs qui prévalent dans les travaux de l'OCDE et de l'Union européenne en matière de lutte contre l'érosion des bases imposables et la fraude fiscale. Ces réponses doivent être harmonisées entre les Etats mais aussi entre les impôts. On ne peut pas imaginer des définitions ou règles fiscales qui ne soient pas communes aux différentes impositions. ■



## Rapport Combrexelle : quelles propositions pour les TPE-PME ?

Par Alice FAGES, Directeur des Affaires sociales du CSOEC

**Le Premier ministre Manuel Valls a reçu le 9 septembre 2015 le rapport de Jean-Denis Combrexelle, ancien Directeur général du travail, intitulé "La négociation collective, le travail et l'emploi". Ce rapport présente de nombreuses propositions visant à développer le dialogue social dans les entreprises, afin d'en faire un levier de transformation au service de l'emploi et de la compétitivité<sup>1</sup>.**

Ces propositions sont regroupées autour de deux axes : créer une dynamique de la négociation et ouvrir de nouveaux champs à la négociation.

### Créer une dynamique de la négociation

Pour créer une dynamique de la négociation, le rapport propose de sensibiliser les acteurs (DRH notamment) pour valoriser le dialogue social et les former ; à ce titre, il propose de mener des actions de sensibilisation sur la place de la négociation collective auprès des conseils en stratégie des entreprises, des avocats et des experts-comptables.

Il faudrait aussi limiter la durée des accords de branche et d'entreprise ; actuellement la plupart des accords collectifs sont à durée indéterminée, et il est demandé que les accords deviennent à durée déterminée, de 4 ans au maximum. La procédure de révision des accords collectifs devrait être réformée, pour permettre une adaptation plus rapide.

Le rapport souhaite également améliorer l'information sur les accords collectifs existants, en créant une plateforme permettant la mise en commun des données sur la négociation collective.

Il prévoit enfin de maintenir la procédure d'extension et de permettre à l'administration de contester les clauses des accords d'entreprise (et non des accords de branche) devant le TGI.

Les mesures proposées sont en effet nécessaires, comme par exemple la réforme de la procédure de révision des accords, qui est actuellement très complexe, mais, sur certains points, il faudrait aller plus loin :

- Ainsi, pour améliorer l'information, il est nécessaire de créer une plateforme permettant aux employeurs d'avoir

accès à leur convention collective ; il existe actuellement des services dédiés payants, mais pourquoi ne pas avoir une plateforme gratuite, ouverte à tous, permettant d'accéder rapidement à sa convention collective et à ses mises à jour... Il faudrait pour cela, améliorer les services rendus par Legifrance, qui permettent déjà d'accéder aux conventions collectives.

- Par ailleurs, il nous semble indispensable de renforcer la sécurité juridique des accords collectifs, notamment de branche. Le rapport ne veut pas donner à l'administration le pouvoir de contrôler la légalité des accords de branche, afin de ne pas surcharger les services. Mais cette réforme serait pourtant nécessaire car on constate que de nombreux accords collectifs, bien qu'ayant été étendus par le ministère, sont remis en cause par les tribunaux, ce qui est très préjudiciable aux employeurs qui les ont, de bonne foi, appliqués. Ainsi, par exemple, la plupart des accords collectifs sur le forfait jours, étendus par le Ministère, ont été remis en cause par les tribunaux, avec, en cas de contentieux, de lourdes conséquences financières pour les employeurs. Il faudrait donc que l'extension de l'accord par le Ministère lui confère une certaine sécurité juridique.

- Enfin, l'employeur devrait avoir la possibilité de saisir l'inspection du travail afin que celui-ci réponde, dans un délai assez court, à ses questions relatives à l'application de la convention collective, comme par exemple l'étendue de son champ d'application, l'interprétation d'une disposition, etc.

1. Ce rapport est consultable sur [http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-  
presse,42/breves,2137/rapport-la-  
negociation-collective,18914.html](http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2137/rapport-la-negociation-collective,18914.html)

### Ouvrir de nouveaux champs à la négociation

Afin de donner « davantage d'espace à la négociation collective », le rapport formule différentes propositions.

Il est proposé de réformer le code du travail, en agissant à plusieurs niveaux :

- limiter le nombre de réformes législatives du droit du travail en fixant un calendrier annuel et en le respectant ;
- appliquer le principe selon lequel toute nouvelle disposition du code du travail doit s'accompagner d'une abrogation d'une autre disposition devenue obsolète ;
- restructurer le code du travail d'ici 4 ans, mais les parties relatives aux conditions de travail, au temps de travail, à l'emploi et aux salaires pourraient être revues en 2016.

On pourrait ajouter qu'il faudrait veiller à ce que les lois soient mieux préparées et leur impact sur les entreprises, notamment les TPE, mieux mesurés. Il est en effet très préoccupant de voir avec quelle rapidité, aujourd'hui, les lois se font et se défont, ce qui est une importante source de complexité et d'insécurité.

Le rapport préconise la diminution du nombre de branches professionnelles en fusionnant celles qui représentent moins de 5 000 salariés ; cela aura comme impact la baisse du nombre de conventions collectives, ce qui est évidemment souhaitable, notamment dans l'objectif de simplifier le bulletin de paie.

Le rapport propose également de revoir la hiérarchie des normes : l'accord d'entreprise prévaudrait sur l'accord de branche et la loi, dans certains domaines uniquement, intitulés ACTES (Accords sur les Conditions et Temps de Travail, l'Emploi et les Salaires), sans pouvoir toutefois déroger à certaines règles d'ordre public définies par la loi et l'accord de branche (respect du Smic, de la limite de 48 h de travail par semaine...).

Il est aussi demandé de généraliser le principe de l'accord majoritaire d'entreprise à partir de 2017, d'ouvrir la négociation collective à de nouveaux champs (RSE, économie digitale)... Et, dans les TPE, qui ne peuvent négocier faute de délégué syndical et de représentants élus

du personnel, le rapport propose que les branches professionnelles mettent en place des accords d'entreprise « clefs en main » pour les TPE, qui pourraient ensuite en aménager certains critères avec leurs salariés, et les adopter par la voie du référendum en entreprise.

Sur ce point, l'Ordre des experts-comptables demande d'aller plus loin. Il faut donner la possibilité aux TPE de

moins de 11 salariés de négocier, afin de bénéficier de la même souplesse que les autres entreprises. Le Gouvernement est d'ailleurs conscient de cette difficulté puisque, dans le cadre des dispositions sur le travail le dimanche de la loi Macron, il a autorisé les employeurs de moins de 11 salariés, qui ne peuvent pas négocier d'accord d'entreprise, à consulter les salariés sur un projet de texte qui s'appliquera s'ils obtiennent

plus de 50 % des voix. Il serait donc souhaitable d'étendre la procédure de consultation des salariés par l'employeur à d'autres champs, définis par la loi, comme par exemple la durée du travail, car en ce domaine, pour déroger au cadre légal (35 h par semaine), il faut négocier un accord collectif. ■



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 12 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



**Gerard Filoche**

@gerardfiloche

**102733**

Tweets

**3531**

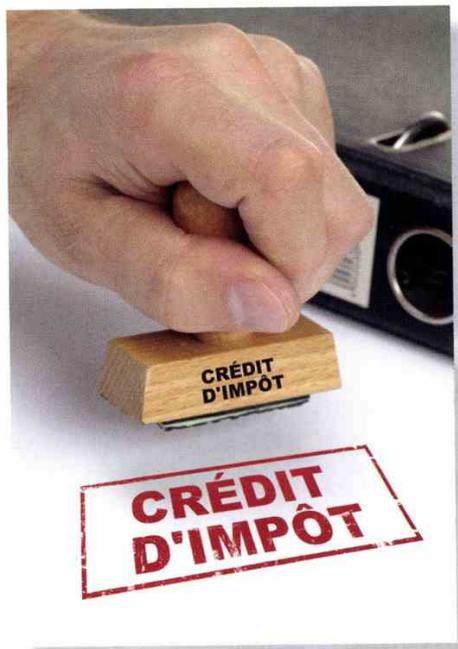
Following

**28816**

Followers

« Compte personnel d'activité » = nouveau « livret ouvrier » <http://t.co/nECtSbtOFR>

« Compte personnel d'activité » = nouveau « livret ouvrier »  
<http://t.co/nECtSbtOFR>



## Fiscalité

# Crédit d'impôt : le Cice largement adopté par les entreprises

Le Cice, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, a été largement adopté par les entreprises, d'après le comité de suivi du dispositif. Mais pour une évaluation de ses effets sur les entreprises, il faudra attendre l'an prochain.

Le Cice (*crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*) a été largement adopté par les entreprises. « *Le taux de non-recours est anecdotique* », a commenté Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie et président du comité de suivi du dispositif fiscal. Le 22 septembre, à Paris, il présentait le rapport 2015 de cette instance. Entré en vigueur en janvier 2013, le Cice porte sur la masse salariale des employés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le smic. Au total, pour 2015, la créance fiscale devrait s'élever à 18,2 milliards d'euros, d'après les estimations avancées par le comité. Au 31 juillet dernier, le montant déclaré par les entreprises atteignait déjà 14,2 milliards, au titre des salaires de 2014.

La tendance est à la baisse, en revanche, pour le préfinancement du Cice par Bpifrance (*la banque publique d'investissement*) : l'activité a diminué de 32 % pour atteindre 680 millions d'euros sur les six premiers mois de l'année. L'établissement a durci les règles de l'octroi et la demande de préfinancement a diminué, précise le rapport du comité.

Toutes les entreprises n'ont pas profité également du crédit d'impôt. Ce sont prioritairement les secteurs qui utilisent intensivement de la main-d'œuvre qui en bénéficient, comme l'hébergement et la restauration, les services administratifs ou la construction : la part de la masse salariale éligible au Cice y est supérieure à 75 %. En revanche, les entreprises de secteurs comme l'industrie pharmaceutique, les activités financières et les assurances en bénéficient moins, puisqu'elles ont en moyenne moins de 40 % de leur masse salariale éligible au crédit d'impôt. Cette répartition confirme celle qui

avait déjà été observée en 2013 par le comité de suivi.

Autre analyse réalisée par l'instance, celle du lien entre l'export et le Cice. Au total, note le rapport, les entreprises exportatrices bénéficient de près de la moitié du total du Cice, ce qui correspond à leur part dans l'emploi total. Mais plus elles exportent, moins leur part de masse salariale éligible au Cice est importante. Et parmi les entreprises exportatrices, ce sont celles qui commercialisent des produits dont les valeurs unitaires sont les plus faibles qui bénéficient le plus de ce crédit d'impôt.

Bref, le Cice ne constitue pas un outil pour booster les champions de l'export proposant des produits et services innovants et haut de gamme, qui supposent des investissements en recherche et développement et une main-d'œuvre très qualifiée.

## Des intentions, une évaluation en 2016 et un jugement immédiat

D'après les déclarations d'intentions des entreprises interrogées en juillet dernier par le comité, les sociétés comptent utiliser le Cice en priorité pour investir, puis pour accroître leur résultat d'exploitation, et enfin pour embaucher. Diminuer les prix de vente vient loin derrière, en dernière position. Et si ces tendances sont comparables dans l'industrie et dans les services (*hors commerce*), ce dernier secteur semble plus enclin à embaucher : 54 % des entreprises de services déclarent avoir l'intention d'affecter le Cice à l'emploi, contre 35 % dans l'industrie.

Au-delà de ces déclarations d'intentions, pour pouvoir connaître l'évaluation des effets concrets du Cice, il faudra attendre 2016, a prévenu le comité. Le Conseil économique, social et environnemental, quant à lui, n'a pas attendu pour porter son jugement sur l'efficacité du dispositif. Ainsi que le rapporte le magazine *L'Express* du 23 septembre, le projet de rapport sur *L'état de la France en 2015* du CESE pointe « *des effets décevants du Crédit d'impôt compétitivité et emploi, par ailleurs mal ciblé, qui n'aurait pour effet que de sauver des emplois dans un premier temps et ne favoriserait pas nécessairement la création d'emplois* ».

Anne DAUBREE

## L'Adie a invité les jeunes et les seniors à créer leur boîte, du 5 au 9 octobre

Un bar à chocolat-librairie clermontois a fait partie des vainqueurs « jeunes » l'an dernier. Du 5 au 9 octobre, des jeunes de 18 à 32 ans et des seniors (*à partir de 45 ans*) étaient invités à présenter leur projet d'entreprise au concours organisé par l'Adie\* et plusieurs partenaires (*les Banques Populaires, AG2R La Mondiale, les vêtements Bonobo*), qui ont distribué des récompenses. L'événement s'est tenu dans le cadre de la deuxième édition de la campagne d'information de l'Adie, « *Il n'y a pas d'âge(s) pour créer sa boîte !* ». À cette occasion, des rencontres se sont déroulées sur l'ensemble du territoire.

\* association de microcrédit ([adie.org](http://adie.org)).



## LA SEMAINE FINANCIERE

### FRANCE

#### Lundi 28 septembre 2015

- **Zodiac Aerospace** : La société d'investissement de la famille Peugeot FFP monte à 5,18 % du capital
- **SG** : La Société Générale envisagerait de fermer 400 agences d'ici à 2020
- **Crédit-Mutuel CIC** : Le Crédit-Mutuel CIC a trouvé un accord de cession de la Banque Pasche

#### Mardi 29 septembre 2015

- **FM** : Les quatre opérateurs français, Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et Numericable-SFR, déposent un dossier de candidature pour l'attribution de la bande de fréquences 700 MHz

#### Mercredi 30 septembre 2015

- **Fnac / Darty** : La Fnac dépose une offre de rachat de Darty, valorisant le groupe britannique à 720 millions d'euros
- **Bpifrance** : La mission d'information parlementaire sur Bpifrance recommande d'adopter une "approche plus industrielle et plus sociale"
- **France Stratégie** : France Stratégie publie son rapport d'activité 2014

#### Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015

- **Air France** : Face à l'échec des négociations sur le plan de productivité, le conseil d'administration d'Air France-KLM donne son feu vert au plan de restructuration alternatif
- **AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances** : engagent des discussions exclusives pour créer un partenariat dans le domaine de la retraite supplémentaire
- **Altice** : Altice augmente son capital pour acquérir l'américain Cablevision
- **Engie** : avertissement sur le résultat net récurrent pour 2015 à la suite d'un nouveau report de redémarrage des réacteurs nucléaires belges
- **Areva** : L'Etat annoncera le montant de sa participation dans la recapitalisation d'Areva en décembre
- **Figaro** : Le groupe Figaro en négociations exclusives pour acquérir l'éditeur de sites internet CCM Benchmark

#### Vendredi 2 octobre 2015

- **AMF** : L'AMF s'interroge sur la rémunération de départ de l'ancien président-directeur général de Lafarge Bruno LAFONT
- **PMU** : PMU s'implante au Brésil

#### Samedi 3 octobre 2015

- **Air France** : Air France va détailler le 5 octobre son plan de réduction d'activité, tandis que le Premier ministre en appelle à la "responsabilité" des syndicats de pilotes d'Air France.



## Les JECO scrutent le monde à

La 8e édition des Journées de l'économie se déroulera à Lyon, du 13 au 15 octobre. Durant ces trois jours, une cinquantaine de rendez-vous seront proposés aux quelque 10 000 participants attendus, dans une quinzaine de lieux différents. Devenues en quelques années un événement de portée internationale, marqué cette année par la présence de personnalités reconnues pour leur expertise comme Emmanuel Macron, James Galbraith ou encore Jean Pisani-Ferry, les JECO ont pour ambition de regarder le monde à travers le prisme de l'économie. « *Nous voulons rendre l'économie*

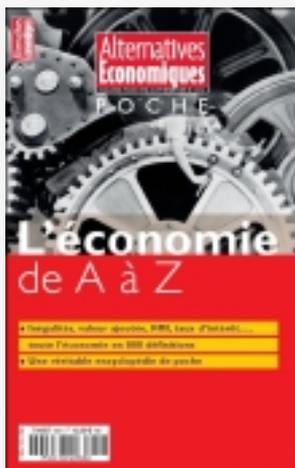
*visible, car les sondages nous confirment chaque année que les Français ont du mal à comprendre l'univers dans lequel ils sont plongés* », affirme Pascal Le Merrer, fondateur et directeur général des JECO. Pour mener à bien ce travail pédagogique et toucher un public où se mêlent lycéens, seniors et professionnels en activité, les organisateurs ont imaginé un programme fortement impacté par les défis de la vie quotidienne. Le sport, le terrorisme, les migrations. autant de sujets, que les organisateurs mettront cette année en perspective au travers de débats interactifs multiformes : tables

rondes, exposition photos, salon du livre. « La véritable finalité des JECO, c'est de donner de l'information intelligente et intelligible pour tous. Parce que des gens mieux informés prennent des décisions, plutôt que de rester repliés sur eux-mêmes », sentence Pascal Le Merrer.

Donnay et Antonio Mafra, | |  
Dossier réalisé par Jacques Donnay et Antonio Mafra



## De l'art d'abaisser une proposition de loi au niveau d'un mauvais tract : illustration à propos de l'apprentissage



Christian Estrosi, Xavier Bertrand, Marc Le Fur, Valérie Pécresse, Hervé Morin, François Sauvadet, Philippe Vigier et Camille de Rocca-Serra ont déposé le 30 septembre 2015 à l'Assemblée Nationale une proposition de loi prétendant favoriser le développement régional de l'apprentissage.

Ce texte est signé par tous les députés LR UDI têtes de listes aux prochaines élections régionales, à l'exception inexplicable de Laurent Wauquiez, et par une centaine de députés parmi lesquels on ne trouve pas le connaisseur incontesté de l'apprentissage qu'est Gérard Cherpion ce qui explique peut-être que ce texte comporte de nombreuses inexactitudes dont la plus notable est celle-ci "En France, un apprenti coûte 9 000 euros par mois". On aimerait savoir comment ce chiffre a été calculé, car si un apprenti coutait plus de 100 000 euros par an, cela se saurait !

Ce texte semble plus être destiné à être un outil de campagne, fort rapidement rédigé, qu'à porter des mesures applicables permettant de développer l'apprentissage. En effet au delà de considérations générales montrant que tout était parfait durant le quinquennat précédent et que tout est à jeter dans l'actuel quinquennat, alors que les chiffres montrent une réalité un peu plus nuancée (voir Le quinquennat du recul de l'alternance), le texte des articles de la proposition de loi est totalement indigent et à peu près complètement inapplicable

Nous le reproduisons ci dessus en italique en intercalant nos commentaires

« Chaque région gère les centres de formation et d'apprentissage et les lycées professionnels. Elle pilote la formation professionnelle initiale et encourage la fusion des centres de formation et d'apprentissage et des lycées professionnels afin de tendre vers la création de centres d'apprentissage professionnel régionaux. »

Curieuse formulation car la région ne gère actuellement ni les lycées professionnels, qu'elle finance, ni les CFA qu'elle conventionne et finance, et qu'il s'agirait dans un cas d'un changement fondamental du rôle de la région avec la régionalisation de l'enseignement professionnel (y compris les enseignants ?)

Quant à la fin de la proposition, quelle formulation non juridique, puisqu'il est question d'"encourager" et de "tendre" ce qui n'a rien de contraignant et est donc de l'ordre du simple vœu pieux

« La région peut mettre en place une grande banque régionale d'apprentissage permettant de développer les liens entre les besoins des apprentis et des entreprises. »

Il n'est pas besoin de loi pour permettre à la région, qui détient une compétence de droit commun en matière d'apprentissage depuis 1985, de mettre en place une banque régionale

Quant à la tentative du Secrétaire d'État à l'Emploi Laurent Wauquiez de mettre en place au plan national un telle banque au sein du portail national de l'apprentissage, le bilan est affligeant (voir Portail de l'alternance et de l'apprentissage : nullissime et dangereux)

le mot : « seize » est remplacé par le mot : « quatorze ».

C'est la réelle novation si on peut qualifier ainsi le retour à une pratique fort ancienne que de

reprenre l'antienne de Serge Dassault (voir La dernière sortie de Serge Dassault) alors qu'on peut s'interroger sur la compatibilité entre cet abaissement de l'âge et la volonté figurant dans l'exposé des motifs affirmant que « L'apprentissage ne doit plus être le filet de repêchage pour les décrocheurs »

« De quatorze à seize ans, l'élève bénéficie de l'apprentissage en alternance : trois jours en entreprise et deux jours en classe, avec un jour d'enseignement général et un jour d'enseignement en lien avec l'apprentissage »

Écrire dans un projet de loi que l'apprentissage est en alternance relève soit de la tautologie, soit de l'ignorance que, par nature, l'apprentissage n'existe qu'en alternance

« Tout apprenti doit pouvoir bénéficier des mêmes conditions de travail que les salariés de l'entreprise dans laquelle il effectue son apprentissage. L'employeur s'engage à employer l'apprenti en lui garantissant des conditions de travail identiques à celles des autres salariés. »

Même pour ceux qui ont quatorze ans qui seraient les seuls salariés de cet âge

« La charge pour les collectivités territoriales est compensée, à due concurrence, par la majoration de la dotation globale de fonctionnement »

La décentralisation serait bien plus simple pour les responsables régionaux si l'État finançait par la DGF toutes les initiatives des régions

Ce texte est encore plus remarquable par ses manques : faut-il affecter la taxe d'apprentissage entièrement aux Régions comme le propose l'OCDE (voir L'OCDE préconise que la taxe d'apprentissage soit entièrement versée aux Conseils Régionaux) ? Faut-il limiter voire supprimer le financement par cette taxe des écoles supérieures privées (voir A propos de l'apprentissage dans la loi Macron : le lobby des écoles privées efficace au Sénat) ? Faut-il maintenir la limite d'âge à 26 ans (voir L'apprentissage jusqu'à 29 ans existe) ? Faut-il développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (voir) ? Faut-il inciter à la diversification des secteurs concernés comme le propose **France Stratégie** (voir "Le développement de l'alternance dépend du recours à l'apprentissage dans des métiers peu concernés par ce mode de formation") ? Faut-il dissocier l'image de l'apprentissage de métiers manuels (voir Le retour de "l'intelligence de la main", ou l'art de mettre l'apprentissage dans l'impasse) ?, sujets sur lesquels le débat est ouvert et les propositions utiles

On savait que la période électorale est toujours celle des approximations, souvent celle des outrances et parfois celle des mensonges, mais on pouvait penser que des députés, candidats à gérer une région, n'abaisseraient pas la fonction parlementaire à transformer le contenu d'une proposition de loi pour l'amener au niveau d'un tract rapidement rédigé mettant en évidence une assez grande ignorance du sujet

Cet article a été posté le Lundi 12 octobre 2015 dans la catégorie Apprentissage et alternance. Vous pouvez envoyer un commentaire en utilisant le formulaire ci-dessous.



## **France Stratégie - 12/10/2015 15:06:26**

**France Stratégie** a remis, le vendredi 9 octobre 2015, son rapport au Premier ministre. La commission présidée par Selma Mahfouz propose trois scénarios possibles pour la mise en oeuvre du CPA.

- Notre métier
- Les avantages
- 
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
- 
- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

Le Compte personnel d'activité (CPA), de l'utopie au concret

**France Stratégie** - 13/10/2015 15:00:00



**France Stratégie** a remis, le vendredi 9 octobre 2015, son rapport au Premier ministre. La commission présidée par Selma Mahfouz propose trois scénarios possibles pour la mise en oeuvre du CPA.

Le 3 avril 2015, le président de la République annonçait la mise en place du compte personnel d'activité au 1er janvier 2017. Le Premier ministre, Manuel Valls, a ensuite demandé à **Jean**

Pisani-Ferry, commissaire général de **France Stratégie**, de mettre en place une commission chargée de :

- préciser le périmètre du CPA ;
- examiner les enjeux techniques, sociaux et financiers liés à sa mise en place ;
- apporter une vision sur ce que pourrait être le compte personnel d'activité.

Après 6 séances de travail, 24 auditions et trois ateliers utilisateurs, la commission présidée par Selma Mahfouz, commissaire générale adjointe de **France Stratégie**, a rendu aujourd'hui son rapport au Premier ministre.

Le rapport examine les objectifs et les principes du compte personnel d'activité et dessine plusieurs scénarios pour sa mise en oeuvre. Ce nouveau dispositif doit réunir sous un même compte l'ensemble des droits sociaux utiles à chacun pour sécuriser son parcours professionnel.

Téléchargez le dossier de presse pour découvrir les principaux messages.

Le rapport est consultable sur notre site internet.

### **France Stratégie**

18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07



#### **Jean-Michel Roullé**

Responsable du service Edition/Communication  
**France Stratégie** – Services du Premier Ministre  
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38  
[jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr)  
SITE INTERNET

**Jean Pisani-Ferry**  
Commissaire général



## L'enlèvement de la France, comme on le racontait en 1995



**Il y a vingt ans, le commissariat au Plan publiait le rapport Boissonnat sur « le travail dans vingt ans ». Il imaginait un scénario du pire... qui s'est réalisé. Il est temps d'adapter le cadre du travail au travail du XXIe siècle.**

Du côté d'Air France, il risque de disparaître. Du côté d'Uber, il naît autrement. Dans beaucoup d'entreprises, il se transforme en profondeur. Ailleurs dans la société, il prend de nouvelles tournures. Le travail est en plein chantier. Le débat est vif sur l'avenir de l'emploi salarié, sa forme devenue dominante au cours du dernier siècle. Où en sera le travail dans vingt ans ? Que voilà une belle question, déjà posée... il y a vingt ans ! La réponse fut l'objet d'un rapport publié par le Commissariat général du Plan, sous la houlette du célèbre journaliste Jean Boissonnat, qui siégeait alors au Conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Il est passionnant de relire ce travail qui nous montre aujourd'hui précisément le travail à faire pour que le travail puisse s'épanouir demain. On en retiendra trois leçons.

D'abord, l'avenir est difficile à prévoir. L'écart entre le jugé réaliste en 1995 et le réalisé de 2015 est impressionnant. Certes, les grandes tendances sont là, même s'il manque la prise de conscience écologique ou l'essor de l'économie collaborative : la Chine est bien devenue un acteur économique majeur, l'instabilité financière règne, la concurrence mondiale a durci, la productivité a ralenti et l'« intermédiation électronique » chamboule la donne – on ne parlait pas encore d'Internet. Mais les chiffres sont à côté de la plaque, même sur la démographie pourtant considérée comme le fondement de toute prévision macroéconomique.

### **La croissance surestimée**

Dans le scénario jugé le plus vraisemblable, la population métropolitaine devait passer de 58 millions à 60,5 millions. Elle dépassait les 64 millions au 1<sup>er</sup> janvier de cette année – une progression deux fois et demie plus rapide ! La différence s'explique par un retournement à la hausse de la fécondité, un allongement deux fois plus rapide que prévu de l'espérance de vie des hommes et une immigration un peu plus forte. De même, la croissance avait été surestimée – mais c'est sans doute moins surprenant. Dans le scénario le moins favorable, elle devait être de 2 % par an sur les deux décennies. Elle n'a été finalement que de 1,6 %. Au bout du compte, le revenu par tête a progressé deux fois moins vite qu'attendu.

Ensuite... l'avenir est finalement très prévisible. Si les chiffres sont faux, le déroulement est bon !

Les experts ont parfaitement décrit les mutations du travail à l'œuvre aujourd'hui – et demain. Le futurologue Joël de Rosnay parlait du « passage de l'ère de la production de masse et de l'économie de marché à celle des sociétés de connaissance fondées sur l'information et la communication ». Le rapport Boissonnat cite la nécessaire réactivité des entreprises, le raccourcissement des délais, le morcellement des chaînes de valeur, la diversification des parcours professionnels, l'effacement des frontières entre temps professionnel et temps privé, la baisse de la durée du travail, l'essor de la pluriactivité, l'éclatement des horaires et « le risque d'une plus grande sujétion ».

Et le pire des scénarios imaginés par la Commission ressemble terriblement à notre histoire passée, présente et à venir. « A vouloir suivre le monde et la mondialisation sans changer ses mœurs, la société française s'épuise. Elle ne parvient pas à organiser la réconciliation de l'extérieur avec l'intérieur, et de l'économique avec le social. La concurrence est forte mais la croissance reste faible. Et la politique toujours sur la défensive. Faute d'avoir insufflé un nouvel élan, réformé les conditions de production ou imaginé d'autres relations sociales, la France s'enlise. » Un peu plus loin, le pays « est au bord de la rupture brutale. Les instances de représentation et de négociation, durablement affaiblies, ne parviennent pas à se renouveler. Et c'est alors : soit l'inconnu, avec une remise en cause radicale des institutions et des valeurs de la République qui conduisent à un profond revirement politique (dénonciation des engagements européens, protectionnisme national, réglementation autoritaire du travail, retour forcé à un ordre moral, rejet de l'étranger...), soit au contraire c'est le sursaut. »

### **Un cadre qui n'évolue pas**

Ce qui nous amène à la troisième leçon. Pourquoi ce marasme économique et social ? Beaucoup d'entreprises ont pris la route du changement pour améliorer leur compétitivité, affronter la concurrence internationale, exploiter les technologies de l'information. D'autres ne l'ont pas fait, ou pas assez – l'exemple d'Air France le montre. Mais surtout, le cadre politique et juridique dans lequel s'inscrit leur stratégie, lui, n'a pas bougé – ou pas assez, ou mal. La semaine des 35 heures a été imposée d'en haut. Les syndicats restent trop faibles, même si la loi votée en 2008 va changer la donne. La formation tout au long de la vie est loin d'avoir pris toute sa place, même si des dispositifs ont été créés. Au lieu d'avoir été simplifié comme le recommandait le rapport Boissonnat, le Code du travail est devenu encore plus inextricable.

La proposition phare du rapport était un contrat d'activité, pour assouplir le bon vieux contrat de travail et l'ouvrir sur la pluralité des itinéraires. Vingt ans après, on en parle encore ! **France Stratégie**, l'organisme qui a succédé au Plan, vient de proposer un compte personnel d'activité, pour rattacher les droits sociaux non plus à l'emploi mais à l'individu. Même s'il contourne l'immobilisme des politiques, c'est un beau projet et le patron de **France Stratégie**, **Jean Pisani-Ferry** a raison de dire que « la fin de l'emploi à vie nous invite à repenser notre protection sociale ». Mais la formidable mutation de l'économie devrait aussi nous inciter à agir, à adapter enfin le cadre du travail au travail lui-même, à passer de l'uniformité de l'emploi industriel au XX<sup>e</sup> siècle à la diversité des activités au XXI<sup>e</sup>. Sauf à se résigner dans vingt ans au constat que l'enlèvement devint englobement.

**Jean-Marc Vittori**  
@jmvittoriSuivre



## Le Compte personnel d'activité (CPA), de l'utopie au concret - France Stratégie

France Stratégie - France Stratégie a remis, le vendredi 9 octobre 2015, son rapport au Premier ministre. La commission présidée par Selma Mahfouz propose trois scénarios possibles pour la mise en oeuvre du CPA. Le 3 avril 2015, le président de la République annonçait la mise en place du compte personnel d'activité au 1er janvier 2017. Le Premier ministre, Manuel Valls, a ensuite demandé à Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie, de mettre en place une commission chargée de : - préciser le périmètre du CPA ; - examiner les enjeux techniques, sociaux et financiers liés à sa mise en place ; - apporter une vision sur ce que pourrait être le compte personnel d'activité. Après 6 séances de travail, 24 auditions et trois ateliers utilisateurs, la commission présidée par Selma Mahfouz, commissaire générale adjointe de France Stratégie, a rendu aujourd'hui son rapport au Premier ministre. Le rapport examine les objectifs et les principes du compte personnel d'activité et dessine plusieurs scénarios pour sa mise en oeuvre. Ce nouveau dispositif doit réunir sous un même compte l'ensemble des droits sociaux utiles à chacun pour sécuriser son parcours professionnel. pour découvrir les principaux messages. Le rapport est consultable



## **Macron : « Notre droit du travail est trop complexe »**

Il faut créer « de nouvelles sécurités », au-delà d'un code du travail « trop complexe », explique Emmanuel Macron, qui annonce aussi une réforme de l'euro « d'ici la fin de l'année ».

C'est précisément pour transformer en opportunité ce qui est parfois perçu comme un risque qu'il faut nous préparer. D'un côté, en favorisant le développement des nouveaux secteurs par les réformes, les financements, l'innovation : certains services à la personne, la « silver economy », les métiers de service dans la biologie et la médecine... créant des emplois qualifiés et non qualifiés. Et de l'autre, en formant les salariés pour accompagner la transformation des emplois, leur montée en gamme et en qualification. Chacun doit trouver sa place. Cela suppose de la formation. Cela suppose aussi de nouvelles sécurités, qui permettent de se lancer et de prendre des risques. Aujourd'hui, notre code du travail est trop complexe si bien que les salariés connaissent mal leurs droits. En outre, ces droits ne suivent pas le salarié au cours de sa carrière. Nous devons trouver de nouvelles sécurités, plus efficaces, plus personnelles. Ce n'est pas moins de sécurité, mais des sécurités plus adaptées au parcours de chacun : le compte personnel d'activité est au cœur de ce projet. Non, bien sûr, mais il faut aussi bien comprendre que le marché du travail évolue, avec une augmentation des formes de travail indépendant, toutefois dans des proportions très limitées, en France comme aux États-Unis. On se situe à un niveau de l'ordre de 10 %. On est loin de la proportion de non-salariés qui existait dans les années 70 ! L'objectif doit être de donner les moyens à l'individu qui le souhaite de devenir son propre entrepreneur, ce qui va aussi avec une plus grande autonomie. Ensuite, il peut être salarié ou indépendant, la question juridique n'est pas primordiale. Mais il faut créer de la fluidité entre les différents statuts. La liberté de la presse, comme les libertés syndicales, sont absolument vitales. Elles doivent être respectées et protégées. Nous devons donc clarifier le cadre de la protection des sources, et le régime spécifique des journalistes et des lanceurs d'alerte. Le secret des affaires est un enjeu pour nos entreprises, qui sont plutôt moins protégées que dans d'autres régions du monde. Nous devons donc également le renforcer. Le président de la République, le Premier ministre, le gouvernement le souhaitent très vivement. Dans les prochaines semaines, je me réunirai avec Sigmar Gabriel (ministre allemand de l'Économie) et avec d'autres afin de préciser des propositions sur le bon fonctionnement d'un budget de la zone euro, et une meilleure intégration des économies de la zone. Le but est que cette réforme soit engagée d'ici la fin de l'année. Je constate qu'après la pression mise par le gouvernement, le dialogue a été renoué de manière beaucoup plus constructive que lors des premières annonces de l'entreprise, unilatérales et inacceptables. Je verrai dans les prochaines semaines les nouveaux dirigeants. C'est à l'aune de ces discussions que je me prononcerai. Notre objectif reste le même : éviter tout départ contraint et avoir de la visibilité sur le plan de charge du site. Je peux vous garantir la mobilisation totale des services de l'État et la mienne, pour que les engagements qui avaient été pris soient tenus, et que la mobilisation des salariés et des autorités locales aient des conséquences positives.

## Politiques sociales - France Stratégie définit les contours du compte personnel d'activité

Respectivement commissaire général et commissaire adjointe de France Stratégie, Jean Pisani-Ferry et Selma Mehfoz ont remis, vendredi 9 octobre, au Premier ministre et à la ministre du Travail et de l'Emploi, leur rapport sur le fonctionnement du compte personnel d'activité (CPA), qui servira à alimenter les débats de la conférence sociale organisée lundi 19 octobre et les travaux de concertation sur le contenu et le calendrier de mise en place du CPA.

Article rédigé par Meryem El Morsli

### Accès réservé aux abonnés

Pour accéder aux actualités des ASH, vous devez être abonné à la revue et vous identifier dans le pavé en haut à droite.

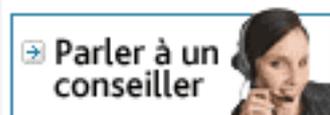
### Comment accéder au contenu du site ASH ?

- Vous êtes abonné aux ASH, identifiez-vous dans l'Espace Abonnés se trouvant en haut à droite.  
Si n'avez pas encore de compte, cliquez sur « compte abonné » en haut à droite pour créer vos codes d'accès au site.
- Vous souhaitez obtenir une information, vous abonner ? composez-le :



- Vous pouvez également être contacté par téléphone : demandez à l'un de nos conseillers de vous rappeler en cliquant sur l'image puis en saisissant

votre numéro de téléphone.



- Consulter nos offres d'abonnement  
**Actualités Sociales Hebdomadaires**

**Pour rester en prise directe avec toute l'actualité sociale et sanitaire et sociale !**

### Handicap, Exclusion, Grand âge, Enfance : les ASH couvrent tout le social, domaine par domaine, métier par métier !

Chaque semaine, toute l'actualité sociale et sanitaire et sociale en 4 temps forts :

- L'Actualité
  1. Côté cour : toute l'information vient à vous : actualités institutionnelles, plans gouvernementaux, projets de loi, rapports officiels, etc.
- 1. Côté terrain : vous êtes au cœur des initiatives et préoccupations de tous les acteurs du secteur
  - Le Magazine. Avec les rubriques :
    1. « Vos pratiques » : des reportages au plus près des métiers
    1. « Décryptage » : des débats et articles de fond),
    1. « Rencontre » : une interview hebdo sur un sujet d'actualité
    1. « Vos idées » : une libre tribune pour vous exprimer
    1. « Culture » : une sélection d'émissions, d'ouvrages, d'expos...
    1. « Le point de vue de... » : le bloc-notes mensuel de personnalités du secteur.
      - Le Cahier Juridique Pour tout savoir sur les derniers dispositifs en vigueur et leurs conséquences sur votre activité : « La veille juridique », « Le dossier juridique » et « L'aide-mémoire du travailleur social ».
      - Le Cahier Emploi La référence du secteur en matière d'emploi, soit plus de 300 offres par semaine.



## Pourquoi la finance peut sauver la planète

Faire reposer la lutte contre le changement climatique sur des engagements volontaires, comme le fait la COP21, risque de conduire à l'échec. D'autres voies sont plus prometteuses, qui reposent sur les instruments financiers. Par **Jean Pisani-Ferry**, Commissaire général de **France Stratégie**



La plupart des gens détestent la finance, et la voient comme l'irresponsabilité et la cupidité incarnées. Pourtant, même après avoir provoqué une récession historique et mis des millions de personnes au chômage, la finance semble aujourd'hui indispensable pour prévenir une catastrophe plus grave encore : le changement climatique.

Il est urgent d'agir pour limiter le réchauffement climatique, mais la communauté internationale est désespérément à court d'outils. Peu de gens soutiennent les solutions les plus ambitieuses prônées par les économistes, comme un plafond global sur les émissions de GES, couplé avec un système d'échange de droits d'émission, ou encore l'application d'un prix du carbone dans le monde entier grâce à une taxe mondiale sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

### La méthode choisie risque peu d'aboutir...

Au lieu de cela, les négociations préparant la Conférence des Nations Unies sur le climat à Paris en décembre sont menées sur la base de promesses unilatérales volontaires, appelées Intended Nationally Determined Contributions. L'approche par les objectifs volontaires a eu le mérite de créer une dynamique mondiale qui pourrait faire de la conférence de Paris un succès. Il est cependant peu probable que cette méthode aboutisse, à elle seule, à des engagements qui soient à la fois contraignants et proportionnés au défi.

### La finance peut être un moyen d'action

Voilà pourquoi les défenseurs du climat recherchent de plus en plus activement d'autres moyens d'action. La finance est en tête de leur liste.

Tout d'abord, la finance offre un critère précis pour évaluer la cohérence des actes et des paroles. En 2011, "Unburnable Carbon", un rapport révolutionnaire publié par l'organisation non-gouvernementale Carbon Tracker Initiative, a montré que les réserves avérées de combustibles fossiles détenues par les gouvernements et les entreprises privées dépassent d'un facteur cinq la quantité de carbone qui peut être brûlée au cours des 50 prochaines années si l'on veut maintenir le réchauffement climatique en dessous de deux degrés Celsius. Les réserves détenues par les seules 200 plus grandes sociétés pétrolières cotées en bourse - excluant ainsi les producteurs appartenant à des États, comme Aramco en Arabie saoudite - dépassent d'un tiers ce

plafond carbone. Par conséquent, cela signifie que la valorisation boursière de ces entreprises est incompatible avec un objectif de limitation du réchauffement planétaire.

## **Vendre les actifs riches en carbone**

Cette prise de conscience a conduit à une campagne visant à convaincre les investisseurs de céder des actifs riches en carbone. De nombreuses personnes et institutions représentant un portefeuille de 2 600 milliards de dollars ont déjà rejoint ce mouvement de désinvestissement. En outre, le gouverneur de la Banque d'Angleterre Mark Carney a souligné que les actifs carbone risquaient de devenir des « actifs bloqués », obsolètes. Les investisseurs sont ainsi avertis que, du point de vue de la stabilité financière, les titres « bruns » comportent un risque spécifique.

Le montant du désinvestissement peut paraître important - ce qu'il est effectivement dans la mesure où la campagne a été lancée récemment. Néanmoins, 2 600 milliards de dollars représentent 3 % seulement des titres non financiers privés mondiaux. La tendance est réelle, mais elle est encore trop faible pour déclencher des changements importants dans la valorisation et le comportement des entreprises de combustibles fossiles.

## **Un besoin d'investissements énorme**

Si la finance est aussi importante, c'est également parce que la transition vers une économie sobre en carbone exige des investissements énormes. Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'investissement mondial dans l'approvisionnement en énergie est actuellement de 1 600 milliards de dollars par an, dont 70 % reposent encore sur le pétrole, le charbon ou le gaz. Les montants d'investissements verts ne représentent que 15 % du total et les investissements dans l'efficacité énergétique - des bâtiments, des transports et de l'industrie - n'atteignent qu'un maigre total de 130 milliards de dollars. Limiter l'augmentation de la température moyenne de surface à deux degrés nécessite le développement de technologies propres et, de manière encore plus importante, un quadruplement des investissements dans l'efficacité énergétique au cours des dix prochaines années.

## **Des instruments de financement adéquats**

Or, un tel investissement ne se financera pas facilement : son rendement dépend d'un prix du carbone qui reste insaisissable et ne se concrétisera que dans le long terme, alors que l'amélioration de l'efficacité énergétique implique de remplacer des centaines de millions de véhicules désuets et de rénover des centaines de millions de bâtiments voraces en énergie. Des instruments de financement adéquats sont nécessaires pour réaliser le bon projet, au bon endroit et à la bonne échelle.

Les banques de développement et les banques vertes ont un rôle considérable à jouer. Par exemple, des prêts à long terme ciblés, couplés avec un allègement fiscal ou une subvention, aideraient les ménages à se décider à moderniser leur maison.

## **Augmenter le prix du carbone**

Mais les spécialistes du climat espèrent surtout que l'innovation financière pourra offrir la prévisibilité qui fait actuellement défaut. Afin de susciter les investissements nécessaires pour atténuer le changement climatique et pour verdifier l'économie, il est essentiel d'éliminer les subventions accordées aux combustibles fossiles, et d'augmenter rapidement, de façon crédible, le prix du carbone. Or, comme la cherté du carburant est impopulaire auprès des ménages et pose des problèmes de compétitivité aux entreprises, les gouvernements sont réticents à prendre des mesures dès aujourd'hui - et sont tentés de revenir sur leurs engagements à agir demain.

## **Donner une "valeur sociale" au carbone**

Pour surmonter cette appréhension, les défenseurs de l'action climatique se tournent vers des mesures incitatives. Certains ont recommandé que les gouvernements émettent des obligations de performance de CO<sub>2</sub>, dont le rendement serait réduit si les entreprises dépassent leur cible de carbone. Une autre idée, mise en avant dans un article récent de Michel Aglietta et ses collègues,

est de définir une trajectoire pour un prix indicatif du carbone appelé sa « valeur sociale » et de fournir aux développeurs de projets verts un certificat de carbone garanti par le gouvernement, représentant la valeur de la réduction des émissions correspondante. Les banques centrales, suggèrent-ils, refinanceraient ensuite ces prêts aux développeurs, jusqu'à la valeur du certificat de carbone.

Cela reviendrait à prendre un pari calculé. Si le prix du carbone dans, disons, dix ans correspond effectivement à la valeur sociale annoncée, le projet sera rentable et le développeur sera en mesure de rembourser le prêt. Cependant, si le gouvernement revient sur son engagement, le développeur fera défaut, laissant la banque centrale avec une créance sur le gouvernement. L'impossibilité d'augmenter le prix du carbone se traduirait alors soit par une augmentation de la dette publique, soit, dans le cas d'une monétisation, par de l'inflation.

L'idée est de forcer les gouvernements à avoir quelque chose à perdre dans la partie, en équilibrant le risque d'inaction sur la taxation du carbone par le risque d'insolvabilité ou d'inflation. La procrastination serait impossible. Des actions de lutte contre le réchauffement climatique seraient engagées sans délai. Néanmoins, une décennie plus tard, les gouvernements - et les sociétés plus largement - devraient choisir entre la fiscalité, la dette et l'inflation.

Entreprendre des investissements massifs aujourd'hui et ne décider que plus tard comment les financer semble irresponsable - et à juste titre. Mais ne pas agir du tout serait encore plus irresponsable.

Traduit de l'anglais par Timothée Demont

Jean Pisani-Ferry est professeur à la Hertie School of Governance à Berlin et actuellement Commissaire général de **France Stratégie**.

Copyright: Project Syndicate, 2015. [www.project-syndicate.org](http://www.project-syndicate.org)



## Rapport « Transformation Numérique et Vie au Travail » : Attention, Cheval de Troie

Le 25 mars 2015, le gouvernement a demandé au DRH d'Orange, Bruno Mettling, d'établir une analyse sur les principaux enjeux et conséquences des évolutions liées au numérique sur les modes et organisations du travail. En parallèle, Force Ouvrière a établi des réflexions générales concernant l'impact du numérique sur le travail et a été auditionnée durant l'été lors de la phase de concertation afin de transmettre ses points de vigilance et ses positionnements (voir Annexe n°1 : L'impact du numérique sur le travail).

Le rapport finalisé, intitulé « Transformation numérique et vie au travail » et officialisé le 15 septembre 2015, cherche à travers ses 36 préconisations, à poser des éléments diagnostics et à proposer des solutions face aux transformations inhérentes au développement des Technologies de l'Information et de la Communication.

Les bouleversements économiques que nous connaissons, les nouveaux usages professionnels, souvent peu maîtrisés et mal encadrés, justifient à eux seuls l'ensemble des domaines abordés par ce rapport. Cependant, alors qu'il aurait été nécessaire d'utiliser le numérique comme une opportunité permettant d'améliorer les conditions de travail, de réduire la pénibilité, de créer des emplois, de sécuriser les parcours professionnels et de renforcer les droits collectifs des salariés, l'orientation générale du rapport « Transformation numérique et vie au travail », sous la pression évidente du gouvernement notamment du côté de Bercy, semble utiliser le numérique comme un cheval de Troie ce qui a poussé Force Ouvrière à analyser avec précision l'ensemble des 36 préconisations (voir Annexe N°2 : Analyse des 36 préconisations du Rapport « Transformation numérique » et « Vie au travail » et Positions de Force Ouvrière).

L'attention de FO porte essentiellement sur trois grandes tendances dangereuses qui apparaissent clairement : la destruction des droits sociaux collectifs au profit d'une individualisation sans précédent, l'inscription dans une logique d'inversion de la hiérarchie des normes au profit d'une régulation au niveau des entreprises et enfin, le transfert de la responsabilité des employeurs vers celle des salariés.

Est promu dans ce texte, un glissement du salarié en travailleur indépendant, artisan de ses qualifications et compétences, coupé de l'entreprise, occupant plusieurs emplois, avec pour unique recours un soi-disant « filet de sécurité » que le rapport se garde bien d'ailleurs de définir. On assiste ainsi, à travers des doses homéopathiques distribuées ci-et-là, à une véritable injonction de devenir « entrepreneur de soi-même ». Cette individualisation qui prend forme à travers la construction d'un socle de droits attachés à la personne au détriment de droits collectifs, peut conduire également à remettre en cause le fonctionnement et le financement de la Sécurité sociale collective et généralise une inégalité de droits en renvoyant sur le salarié devenu indépendant la responsabilité de s'en sortir et de se protéger seul.

Force Ouvrière s'oppose fortement à cette vision et dénonce en parallèle l'utilisation croissante et parfois frauduleuse tant du statut d'autoentrepreneur que de travailleur indépendant, permettant à l'employeur de transformer la relation salarié/employeur en prestataire individuel/donneur d'ordre, l'entrepreneur individuel supportant alors les dépenses fiscales et sociales de son nouveau statut pour une rémunération similaire voire inférieure le conduisant injustement dans la précarité.

De manière générale, le rapport évite de préconiser toute législation ou tout cadre national au profit d'un traitement au cas par cas, entreprise par entreprise. C'est le cas par exemple de nouveaux enjeux tels que « le droit à la déconnexion » ou de la mise en place de chartes d'entreprises visant à réguler l'usage des outils numériques.

Or, on ne peut renvoyer sur le niveau de l'entreprise au détriment d'un encadrement national, la responsabilité de préciser les droits et obligations des salariés ; cela répondrait d'une inversion de la hiérarchie des normes conduisant à une inégalité généralisée pour les salariés.

La troisième grande tendance du rapport consiste à transférer les responsabilités de l'employeur notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail vers les salariés, en tant qu'individus. Les préconisations visant à instaurer un « devoir de déconnexion » individuel, à développer l'évaluation de la performance individuelle, à adapter la politique de rémunération dans l'entreprise à la notion d'efforts personnels d'adaptation, ou encore à mesurer la charge de travail de chaque salarié, s'inscrivent toutes dans cette logique de transfert de responsabilité.

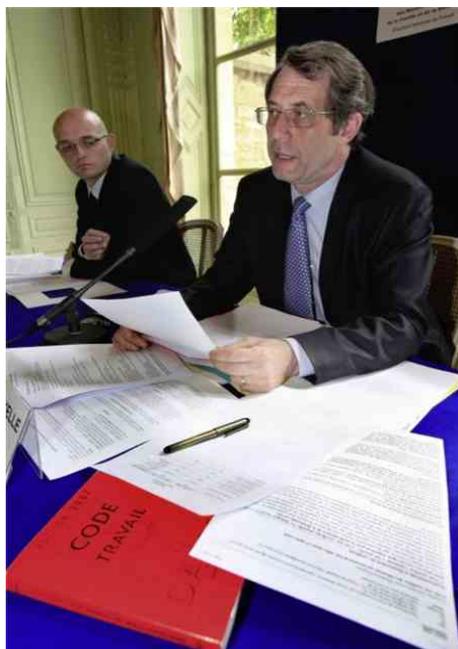
Enfin, l'utilisation d'outils, qui devraient être destinés à assurer de manière collective des droits nouveaux aux salariés, à l'instar du Compte Personnel d'Activité ou du forfait-jours, tout comme l'utilisation de notions floues non définies juridiquement, comme le droit à la déconnexion ou la charge de travail, risquent de servir de colonne vertébrale afin d'accroître la flexibilité, de déroger davantage aux durées de travail maximales ainsi qu'aux temps de repos des salariés et d'individualiser ainsi les droits au détriment du collectif, en utilisant comme prétexte les évolutions du numérique et ses spécificités.

En sortie de ce rapport et des inquiétudes qu'il génère, il est essentiel de suivre attentivement l'écho qui sera donné par le gouvernement à l'ensemble de ces préconisations, notamment dans la « feuille de route sociale » du gouvernement à l'issue de la Conférence sociale du 19 Octobre 2015, qui consacre une table ronde au sujet du numérique et à l'occasion de laquelle FO fera valoir ses positions, analyses et revendications. Par ailleurs, en lien avec les Fédérations, la Confédération a entamé un travail tant réactif que prospectif sur les évolutions liées au numérique afin que celui-ci demeure un vecteur de progrès social.

Achévé de rédiger le 12 octobre 2015

# Le référendum, une pratique répandue

Le référendum est déjà une pratique fréquente pour adopter un accord : pas moins de 11453 l'année dernière, soit 18,7 % de l'ensemble des accords, selon le Bilan annuel de la négociation collective. Ils sont organisés dans deux cas de figure : l'adoption de plans d'intéressement, de participation et d'épargne salariale, de régimes de prévoyance ou de retraite complémentaires; sur d'autres sujets, quand les conditions d'un accord négocié ne sont pas réunies.



Jean-Denis Combrexelle. Photo AFP

## « Déni de concertation »

Cela, pour le droit. En pratique, de nombreux référendums, souvent les plus médiatisés, sont sans valeur juridique : ainsi chez Smart, où

l'accord doit être agréé par les partenaires sociaux. « Un déni de concertation, critique Laurent Berger (CFDT). En procédant de la sorte, la direction a davantage durci la situation qu'en passant par la négociation ».

C'est le reproche fait au référendum, de court-circuiter les syndicats représentatifs. De la même manière qu'en politique, il contourne le Parlement et les représentants du peuple

Mais cette « démocratie directe » a ses partisans. François Bayrou (MoDem) a suggéré un référendum pour surmonter la crise à Air France, comme en 1994. Et l'ancien directeur du Travail, Jean-Denis Combrexelle, dans son rapport sur le dialogue social, propose que les très petites entreprises, dépourvues d'instance de représentation du personnel, utilisent le référendum pour entériner les accords de branche, avec les modalités particulières à l'entreprise.

F.B. ■



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 12 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



**Marie Burnier**

@MarieBurnier

**59564**

Tweets

**707**

Following

**3793**

Followers

Le compte personnel d'activité ou la genèse d'une sécurité sociale professionnelle <http://t.co/cjOPTkS0za>

Le compte personnel d'activité ou la genèse d'une sécurité sociale professionnelle <http://t.co/cjOPTkS0za>



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 12 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



**Centre Info**

@centreinffo

**4690**

Tweets

**231**

Following

**3377**

Followers

Les ambitions de France Stratégie pour le futur "compte personnel d'activité" <http://t.co/9HQ1Vlv885>  
[#actualiteformation](#)

Les ambitions de France Stratégie pour le futur "compte personnel d'activité" <http://t.co/9HQ1Vlv885> [#actualiteformation](#)



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 12 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



**JCP Entreprise**  
@JCPEntreprise

**970**  
Tweets

**28**  
Following

**824**  
Followers

Rapport de France Stratégie sur le compte personnel d'activité (CPA) <http://t.co/ewlyG77neK>

Rapport de France Stratégie sur le compte personnel d'activité (CPA)  
<http://t.co/ewlyG77neK>



## **France Stratégie dévoile les premières pistes du compte personnel d'activité**

**France Stratégie**, organe de réflexion du gouvernement, a remis son rapport sur le compte personnel d'activité à Manuel Valls. L'idée? Regrouper, entre autres, les comptes pénibilité, formation et compte épargne-temps. Reste à préciser le mode d'emploi.



Il ne s'agit que d'une esquisse. Mais le rapport sur le compte personnel d'activité de **France Stratégie**, remis vendredi à Manuel Valls, pose les contours du dispositif, inscrit dans la loi sur le dialogue social. Rien n'est tranché mais plusieurs scénarios ont été dessinés. Les différentes options élaborées par la commission présidée par Selma Mahfouz, commissaire générale adjointe de

France Stratégie, seront ensuite examinées par les partenaires sociaux lors de la conférence sociale du 19 octobre. Les débats se poursuivront au cours d'une concertation ad hoc avant qu'une loi ne fixe le fonctionnement du dispositif en 2016.

Car le temps est compté. L'exécutif table sur une ouverture du compte personnel d'activité (CPA) le 1er janvier 2017. Mais il s'agit d'un projet de longue haleine. « C'est un chantier d'une décennie », affirment même les membres de la commission qui réunit à la fois des universitaires, des DRH, des représentants des administrations (DGEFP, DGT, DSS) et d'associations (Fondation ITG, FASTT...). Aussi l'échéance de 2017 doit-elle « être prise comme une étape ».

### **Répondre aux mutations économiques**

Déjà l'objectif est ambitieux : le CPA vise à sécuriser les parcours professionnels et les modes de vie. « Car le marché du travail a généré un système dual, rappelle la commission. Avec d'un côté, des « insiders », salariés en CDI de plus en plus protégés ; et de l'autre, des « outsiders », CDD ou intérimaires, de plus en plus précaires ». Pour preuve, « un salarié en CDI a une probabilité de 2% d'être au chômage l'année suivante, contre 15% à 20% pour un titulaire de CDD et de 20% à 30% pour un intérimaire ». D'où l'idée de regrouper, sur un seul compte, ouvert dès l'âge de 16 ans, les droits acquis au cours de la carrière d'un actif que ce soit en matière de formation ou de protection sociale. Soit des droits intégralement transférables que le bénéficiaire soit salarié ou demandeur d'emploi. L'idée étant de lui permettre de garder certains droits même s'il change d'emploi, s'il connaît une période d'inactivité ou décide de se reconvertir.

### **Trois scénarios**

Reste à définir l'alimentation de ce nouveau compte. Les membres de la commission ont validé trois scénarios.

La première piste circonscrit le compte personnel d'activité à l'activité professionnelle. Les droits acquis sur le compte personnel de formation (CPF), le compte de pénibilité et le compte épargne-temps pourraient ainsi être transformés en jours de formation pour faciliter une reconversion ou améliorer l'employabilité du titulaire du compte. Ainsi une personne aurait la possibilité de mobiliser des droits à congés ou RTT ou encore des sommes acquises au titre de son compte épargne-temps pour financer une formation. Elle pourrait également cofinancer cette formation. Voire à l'instar du CPF bénéficier d'abondements de l'Etat (notamment pour les décrocheurs du système scolaire).

Plus ambitieuse, la deuxième piste propose d'ouvrir le CPA à une gestion plus individualisée du

temps de travail. Elle suggère d'alimenter le compte par des congés supplémentaires pour permettre aux salariés de disposer de temps libre pour s'occuper d'un proche, exercer des activités civiques ou caritatives.

L'unité de mesure retenue est le point. Concrètement, chaque titulaire de compte engrange des points (comme pour le compte pénibilité) à utiliser pour se reconvertir, créer son entreprise ou faire une pause dans sa carrière.

## **Les droits sociaux**

Enfin, le troisième scénario englobe tous les droits sociaux : outre la portabilité des dispositifs de santé et de prévoyance à l'œuvre depuis respectivement janvier 2014 et 2015, le compte inclurait la retraite, la maladie et l'assurance chômage. Ces droits ne seraient, toutefois, pas fongibles dans le dispositif. « Il ne serait pas possible de convertir des trimestres de retraite, précisent les auteurs. Mais chaque titulaire pourrait consulter en temps réel ses droits acquis et à acquérir en cas de changement de statut, par exemple ». Notamment en cas de passerelles entre les différents régimes de retraite.

Toutes ces informations seraient disponibles via un site Internet. Comme pour le CPF, le CPA serait confidentiel. A charge pour le titulaire de l'ouvrir ou non à ses employeurs. La balle est désormais dans le camp des partenaires sociaux et de l'exécutif.



## La formation doit se réformer !

### Ressources

#### Fichiers

- LeFigaro\_09octobre2015\_CPA.pdf

Le compte personnel d'activité est-il la solution pour faire face aux enjeux de formation continue de l'ensemble des actifs ?

Faut-il en passer par une ponction des droits à congés payés pour l'alimenter ?

Le sujet de la formation ne pourra être entièrement traité que par des campagnes et programmes « pharaoniques » visant une partie de la population à un instant T.

Au-delà des métiers innovants du futur que nous devons « apprivoiser », les analyses actuelles du chômage font émerger trois points :

1. les « nouveaux entrants » trouvent de plus en plus difficilement une entreprise (le tri sélectif se faisant sur le label du diplôme) ;
2. les « jeunes seniors » de plus de dix ans d'expérience ont du mal à trouver un « second souffle » ;
3. les « seniors + » (plus de 56 ans) sont étiquetés « génération H » pour « has been ».

Le mot clef entre les trois est formation.

Au-delà de ces populations « sensibles », le chantier doit également enrôler l'éducation des connaissances et des compétences ainsi que l'acquisition du savoir (tant théoriques que manuelles).

Dès l'entrée en premier cycle, l'enfant doit recevoir une formation suffisamment simple et efficace pour ressentir ses premières appétences.

Cette formation doit pouvoir faire appel à tous les « systèmes de base » de notre corps humain (dont le système limbique) pour permettre au « jeune apprenti » de développer de manière équilibrée ses deux hémisphères.

Cet équilibre devrait également se retrouver à « l'âge de raison » (15 ans, classe de 3<sup>ème</sup> au collège) lors du premier véritable choix d'orientation de sa vie.

La France doit se doter d'un véritable bassin d'experts en approche affinitaire dès la 3<sup>ème</sup> du collège. Permettre à l'étudiant de se connaître, de se découvrir pour lui permettre de dépasser les « préjugés » (« bac S sinon rien »).

La France ne doit plus « dénigrer » les cycles courts professionnalisant (CAP, BEP, brevet professionnel...), les bac pro, l'apprentissage (via les CFA...) voire plus largement un grand nombre de métiers techniques, artistiques...

La course à l'élite, issue d'une poignée d'écoles majoritairement « scientifiques » (bac S quasi obligatoire dont Sciences-Po pour préparer à l'entrée à ENA) a montré ses « limites », principalement en termes de « proximité de terrain » (connaissance des métiers exercés par les salariés du secteur...).

La France doit également reconstruire son approche éducative autour des secteurs relatifs au social, au sociétal et à l'environnemental (l'humain au centre).

Par rebond, la France doit accompagner les associations à but non lucratif qui développeront de nouvelles activités collaboratives rémunérées dans les années à venir (transfert du capital financier vers le capital social).

La France doit également encore plus fortement aider à former les « jeunes créateurs » au défi, au risque et à l'innovation, dès la classe de 3<sup>ème</sup> au collège.

Source de réflexion : Le Figaro du 09 septembre 2015.



## L'appel d'un dirigeant d'Air France à l'État



Pour conserver le précédent brouillon, cliquez sur annuler. 10H46

L'appel d'un dirigeant d'Air France à l'État 10H13

Sapin : « Des problèmes constitutionnels » avec l'amendement Ayrault 09H06

Encore un rapport qui vante le modèle français ! 08H46

Mistral : l'Égypte signe l'achat des deux navires avec la France 19H13

Algérie : un budget 2016 sur la base d'un baril à 45 dollars 11H57

Baja Ferries seul au secours de la SNCM 18H43

Traité TTIP : les opposants au traité mobilisent à Berlin 12H31

Le trésor colossal de Daesh 00H02

Wall Street finit en petite hausse 19H58

Ayrault entraîne 120 députés dans sa fronde pour une CSG progressive 19H53

Compte personnel d'activité : une avancée sociale majeure, vraiment ? 19H37

Et maintenant, le chocolat Montebourg ! 18H58

Air France renoue le dialogue avec ses pilotes 18H41

SNCM : le groupe Stef n'est plus intéressé 17H12

Le plan de lutte contre l'optimisation fiscale approuvé par le G20 12H59

Le compte personnel d'activité selon Manuel Valls 10H12

Le gouvernement se prend les pieds dans le bonus-malus 09H56

Le PIB est dépassé mais dur dur de s'en détacher 09H04

La part de l'alimentation dans le budget des Français a fondu 09H04

Coignard - Volkswagen : le grand sommeil des députés 06H33

Wall Street finit en hausse... visiblement rassurée par la Fed 18H53

La Redoute : les horaires des salariés à la loterie 18H45

Emploi : les syndicats mobilisent peu contre le gouvernement 18H19

Les entreprises peuvent-elles sauver la croissance française ? 17H57

Impôt sur le revenu : les gagnants et les perdants des mesures de... 16H26

Femmes de chambre : « On a mal au dos, on a mal aux pieds, il faut... 15H51

Paris : la grève des éboueurs pourrait durer 15H15

Le français, une langue d'affaires qui a encore de l'avenir ?

« Beaucoup de pilotes ne comprennent pas le feu vert de l'État à la hausse des redevances d'Aéroports de Paris (ADP) l'été dernier malgré le lobbying intense de la direction », a indiqué Gilles Laurent, directeur général adjoint d'Air France chargé des opérations aériennes dans une interview au journal Les Échos publiée lundi.

Sur le même sujet Baja Ferries seul au secours de la SNCM Traité TTIP : les opposants au traité mobilisent à Berlin Compte personnel d'activité : une avancée sociale majeure, vraiment ? Déjà abonné ?

Lire la suite sur [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr)...

**Deux jours après les incidents brutaux chez Air France, une enquête interne à la compagnie a permis d'identifier une dizaine de salariés comme impliqués dans ces violences.**

**Parallèlement à ces interpellations, les premières notifications de sanctions devaient être envoyées lundi aux salariés identifiés comme ayant participé aux incidents, a affirmé à l'AFP une source proche du dossier, sans préciser le niveau de sanction.**

Après les images choc des incidents, la compagnie a lancé vendredi une campagne sur les réseaux sociaux, avec un clip montrant Xavier Broseta déclarant « ce que vous avez vu lundi, ce n'est pas le vrai visage d'Air France ». La direction a aussi renoué vendredi le dialogue avec les syndicats de pilotes au cours d'une réunion qui s'est « très bien passée », selon le SNPL, le principal syndicat.

Une semaine après les violences spectaculaires à Air France, cinq salariés de la compagnie aérienne ont été interpellés ce lundi matin, sur fond de reprise du dialogue entre la direction et les syndicats.

Lire la suite sur [www.ouest-france.fr...](http://www.ouest-france.fr...)

**Une semaine après les violences perpétrées notamment à l'encontre du DRH d'Air France lors d'un comité central d'entreprise, quatre personnes ont été interpellées dès six heures du matin.**

Quatre salariés d'Air France ont été interpellés ce lundi matin à leur domicile dans le cadre de l'enquête liée aux violences qui avaient entaché la tenue, la semaine dernière, du Comité central d'entreprise (CCE).

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous nous engageons à informer les personnes qui fournissent des données nominatives sur notre site de leurs droits, notamment de leur droit d'accès et de rectification sur ces données nominatives.

Lire la suite sur [www.lesechos.fr...](http://www.lesechos.fr...)

**Seuls trois salariés étaient suspectés de s'en être pris directement aux deux dirigeants, Xavier Broseta, le DRH de la compagnie, et Pierre Plissonnier, le responsable de l'activité long-courrier, et aux agents de sécurité. 08h33 : Quatre interpellations ont eu lieu ce matin, dans l'enquête sur les violences survenues lundi dernier, en marge du comité d'entreprise d'Air France, selon des sources policières et judiciaires.**

Météo France place le Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône en vigilance orange pluie et inondations, à partir de cet après-midi. • Quatre interpellations ont eu lieu ce matin dans l'enquête sur les violences survenues lundi dernier, en marge du comité d'entreprise d'Air France, selon des sources policières et judiciaires.

Cinq salariés d'Air France ont été interpellés lundi 12 octobre, dans le cadre de l'enquête judiciaire sur les violences spectaculaires qui ont perturbé une semaine plus tôt un Comité central d'entreprise (CEE) de la compagnie aérienne.

Lire la suite sur [www.francetvinfo.fr...](http://www.francetvinfo.fr...)

**Cinq salariés d'Air France ont été interpellés lundi matin dans l'enquête judiciaire sur les violences qui ont perturbé il y a une semaine un Comité central d'entreprise (CEE) de la compagnie aérienne, a-t-on appris de sources policières et auprès du parquet de Bobigny.**

Il s'agit de quatre hommes qui travaillent pour la branche Cargo d'Air France, selon une source policière confirmant une information d'Europe 1. Ils ont été arrêtés « sans incident » vers 6 heures à leur domicile, dans le Val-d'Oise, en Seine-et-Marne, dans les Yvelines et dans l'Aisne.

Plusieurs centaines de salariés avaient fait irruption lundi 5 octobre en CCE et deux dirigeants d'Air France avaient été physiquement molestés, leurs chemises arrachées, des images qui ont fait le tour du monde.

Lire la suite sur [www.liberation.fr...](http://www.liberation.fr...)

**Ces syndicalistes travaillant au sol pour la branche cargo de la compagnie ont été arrêtés à leur domicile, une semaine après l'agression de plusieurs dirigeants de la compagnie aérienne.**

Ces syndicalistes travaillant au sol pour la branche cargo de la compagnie ont été arrêtés à leur domicile, une semaine après l'agression de plusieurs dirigeants de la compagnie aérienne.

Une enquête interne à la compagnie a également permis d'identifier une dizaine de salariés comme impliqués dans ces violences, assurait dès mercredi une source proche du dossier.

Lire la suite sur [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr)...

**Ces personnes auraient été formellement identifiées sur les images vidéo comme étant les principales responsables des violences commises une semaine plus tôt sur des vigiles et deux cadres d'Air France, en marge du comité central d'entreprise (CCE).**

Cinq salariés d'Air France ont été arrêtés lundi 12 octobre à leur domicile par les policiers de la police de l'air et des frontières (PAF), ont rapporté des sources policières et judiciaires, confirmant une information d'Europe 1.

Selon RTL, les premières lettres de licenciement doivent être envoyées lundi. Depuis l'arrivée d'Alexandre de Juniac, en 2011, à la tête de la compagnie aérienne, pas moins de quatre vagues de suppressions de postes ont été annoncées, soit près de 15 000 personnes sur un effectif de 63 000 en 2012.

Lire la suite sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)...



## Les grandes ambitions du compte personnel d'activité

**France Stratégie** veut un compte ouvert dès 16 ans et regroupant de nombreux droits. Article de SOLVEIG GODELUCK Documents et liens associés Source : Les Echos Tags Partager cet article article précédentarticle suivant article précarticle suiv A lire également 9/10/2015 - AFP - RH / Emploi



## Nicolas Doze: Les Experts (2/2) - 12/10

Au sommaire: Focus sur l'évolution des niches fiscales. Le dispositif ISF PME est-il vraiment indispensable? Le compte personnel d'activité est-il une avancée sociale majeure? Avec : Mathilde Lemoine, directeur des études économiques d'HSBC-France, Jérôme Dedeyan, président d'Ères, et Léonidas Kalogéropoulos, PDG de Médiation & Argument. - Les Experts, du lundi 12 octobre 2015, présenté par Nicolas Doze, sur BFM Business.



## Rapport Combrexelle : quelles conséquences pour les cadres ?



Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État, a remis à Manuel Valls son rapport sur la négociation collective, le travail et l'emploi le mercredi 9 septembre. Les recommandations ne sont pas sans conséquences pour les cadres.

L'objectif du rapport de Jean-Denis Combrexelle est de favoriser les négociations collectives. Ces dernières devraient s'ouvrir en reposant sur "quatre piliers", qui sont "le temps de travail, les salaires, l'emploi et les conditions de travail". L'application de ce rapport ne sera pas sans incidence sur l'ensemble des cadres et comme bon nombre de rapports, de nouvelles questions juridiques se posent déjà quant à son application. Par exemple, selon ce rapport, seront donc généralisés et primés les accords d'entreprises. Ces derniers prévaudront sur les accords de branche, la loi et le contrat de travail pour ce qui est relatif aux dispositions directement liées à l'emploi.

### Licenciement pour motif économique

Cette primauté des "accords collectifs préservant l'emploi" sur le contrat de travail ne sera pas sans incidence sur le salarié. Cela concerne les accords de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, de mobilité et de maintien de l'emploi. Le salarié pourra se voir licencié pour motif économique dès lors qu'il refusera l'application de la disposition d'un accord collectif. Selon le rapport, ce motif économique sera "présumé". Cette présomption sera-t-elle simple ou irréfragable ? La contestation sera-t-elle possible ou non pour le salarié ?

### Obligation d'accepter

De plus, l'indemnisation que percevra le salarié en cas de licenciement pour motif économique dans cette hypothèse sera inférieure à celle perçue par le salarié en cas de licenciement économique de droit commun. Il semblerait donc qu'indirectement le salarié soit orienté par l'obligation d'accepter toute modification de son contrat de travail par un accord collectif préservant l'emploi, le rapport Combrexelle privilégiant ainsi l'intérêt économique ou du plus grand nombre à l'intérêt individuel.